



Université
de Bretagne-Sud

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 21 JUIN 2013

Délibération n° 58-2013

Le conseil d'administration se prononce sur le fond du dossier de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE).

Membres en exercice : 27 membres

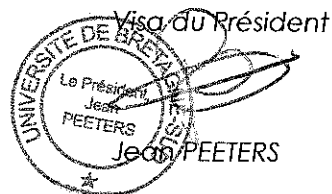
Votes : 18

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération adoptée.



Document(s) en annexe au présent extrait : Dossier de préfiguration de l'ESPÉ
Version du 20 mai approuvée par le « groupe
pilote politique »

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 24 juin 2013

Document
mis en ligne le : 17 JUIL. 2013

www.univ-ubs.fr

**Dossier de préfiguration
De l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)**

**Académie
de
Rennes**

**Version du 20 mai 2013 approuvée par le
« groupe pilotage politique »**

Merci de renvoyer une version pour le 25 mai 2013 à :

accreditation.espe@education.gouv.fr

Chaque item doit donner lieu à une réponse courte

L'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Bretagne est marquée par une ambition régie par cinq principes forts qui forment l'ossature de ce projet partenarial :

1. un portage collectif par l'ensemble des composantes utiles au projet, rassemblées aujourd'hui au sein du PRES de l'université européenne de Bretagne (UEB), demain au sein de la future communauté d'universités et d'établissements (CUE), afin d'offrir la lisibilité et l'efficacité attendue d'une telle école supérieure du professorat et de l'éducation ; des dispositions transitoires de 2013 à 2015 assurent cette transition entre la situation présente, où l'IUFM est rattachée à l'une des composantes de l'UEB, et la rentrée 2015, où l'ESPE sera une pleine composante de la future CUE ;
2. l'affirmation de l'importance de la professionnalisation des enseignants qui s'incarne à la fois dans l'emploi du temps des étudiants (trois jours consacrés à la mise en situation professionnelle et deux jours dédiés aux enseignements en année de M2) et dans l'implication active des personnels de l'éducation nationale à la construction de cette professionnalisation des futurs enseignants par un tutorat adapté ;
3. une accréditation souhaitée pour les quatre mentions possibles de MEEF, en faisant évoluer la carte des formations actuelle tout en préservant le caractère multi-sites de la formation des enseignants ;
4. un dépassement des difficultés ressenties lors de la mise en place de la maîtrise en proposant un portage partagé des parcours de formation par un binôme UFR / permanent ESPE ;
5. l'affirmation progressive d'une véritable école, respectant l'identité propre de chacune de ses composantes, tout en offrant une solide ossature de gestion des étudiants concernés.

En répondant à ces exigences, le dossier d'accréditation de l'ESPE de Bretagne forme un élément structurant et fédérateur de l'ensemble des compétences existantes dans l'académie en matière de formation et de recherche en éducation.

L'ESPE de Bretagne assurera la maîtrise d'ouvrage de la formation des enseignants et des personnels d'éducation et coordonnera le travail des pôles territoriaux, afin d'assurer la cohérence académique nécessaire à la construction d'une culture commune dans le cadre d'une formation professionnelle intégrée. Elle permettra également un rapprochement plus volontariste des différents publics auxquels elle a vocation à s'adresser : étudiants, professionnels de l'enseignement scolaire et du supérieur. Le choix de journées communes pour la formation de l'ensemble des étudiants en master MEEF et la mise en place d'un tronc commun intégrant la dimension numérique illustrent cette volonté.

Tous les étudiants en master MEEF, inscrits dans les universités, auront une inscription pédagogique dans l'ESPE afin de permettre l'organisation et le suivi de leur scolarité en articulation étroite avec leurs stages. Les établissements et le rectorat travaillent à une interopérabilité de leurs systèmes d'information, avec fédération d'identité pour les étudiants inscrits en master MEEF ainsi que pour les tuteurs en établissement qui auront à travailler avec l'ESPE. Cet enjeu de professionnalisation se traduira également par la participation active à la formation de professionnels (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, etc.).

La démarche engagée s'appuiera sur une gouvernance de l'ESPE de Bretagne au sein de laquelle tous les partenaires seront représentés. Si la rentrée 2013, dans un contexte transitoire, est focalisée sur la formation initiale des enseignants via la mise en place des nouveaux masters MEEF, il s'agira au-delà de travailler collectivement au développement des autres missions de l'ESPE, plus particulièrement la recherche en éducation et la formation continue des enseignants.

Michel QUÉRÉ, Recteur d'Académie
Guy CATHELINEAU, Président, Université de Rennes 1
Jean Émile GOMBERT, Président, Université Rennes 2
Pascal OLIVARD, Président, Université de Bretagne Occidentale
Jean PEETERS, Président, Université de Bretagne-Sud

1) Renseignements administratifs

• 1.1 Chef de projet

Nom du chef du projet

- Nicole MÉNAGER, VP CEVU, Université Rennes 2
- Pascal BRASSELET, IA-IPR, Rectorat de Rennes

Coordonnées téléphoniques

- Nicole Ménager : 02 99 14 10 19 / 06 88 70 04 12
- Pascal Brasselet : 02 23 21 77 71 / 06 74 25 09 02

Courriel

nicole.menager@univ-rennes2.fr
pascal.brasselet@ac-rennes.fr

Etablissement d'enseignement supérieur de rattachement

- Université Rennes 2
- Rectorat de Rennes

• 1.2 Groupe de pilotage académique

Composition

Groupe Pilotage politique :

- Guy CATHELINÉAU, Président, Université de Rennes 1
- Jean-Émile GOMBERT, Président, Université Rennes 2
- Pascal OLIVARD, Président, Université de Bretagne Occidentale
- Jean PEETERS, Président, Université de Bretagne-Sud
- Michel QUÉRÉ, Recteur d'Académie

Groupe Projet :

- Marcel ANDRÉ, Rectorat de Rennes
- Pascal BRASSELET, Rectorat de Rennes (Chef de projet Rectorat)
- Jean-Marie FILLOQUE, VP FTLV en charge du CEVU, Université de Bretagne Occidentale
- Mariannick GUENNEC, VP CEVU, Université de Bretagne-Sud
- Loïs LEFEUVRE, Directeur de l'IUFM
- Nicole MÉNAGER, VP CEVU, Université Rennes 2 (Chef de projet Universités)
- Murielle RABILLER-BAUDRY, VP CEVU, Université de Rennes 1

Commentaire

La composition de ces deux groupes a été fixée par le recteur.

Le groupe de pilotage politique est en charge de la définition des lignes directrices du projet, de sa stratégie et des objectifs prioritaires, et des décisions stratégiques qui aboutiront à la validation du dossier d'accréditation.

Sous la responsabilité de la chef de projet et de son suppléant, le groupe Projet, animé par deux représentants du recteur, dans un binôme "institutionnel – pédagogique", assure la conduite opérationnelle de la création de l'ESPE en s'appuyant sur des groupes thématiques constitués de manière *ad hoc*.

2) La structure de l'ESPE et sa gouvernance

- 2.1 Le statut retenu dans le cadre de l'alternative offerte entre composante d'un EPCSCP¹ et EPCS²

La création de l'ESPE s'inscrit dans un enjeu majeur pour la Bretagne, celui de la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche sur son territoire. L'académie de Rennes a acté la constitution *ab initio* de la composante ESPE au sein d'un EPCS, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur – Université Européenne de Bretagne. La vocation académique de l'ESPE et l'existence d'un EPCS, dont le périmètre est précisément l'académie, ont été les principaux déterminants de ce choix.

L'accréditation de l'ESPE au sein du PRES constitue une réelle opportunité pour mutualiser les ressources et fédérer l'ensemble des acteurs de la formation sur le territoire régional, mais également pour faciliter la mise en œuvre d'une formation intégrant formation universitaire, pratique professionnelle et recherche, et permettre le rapprochement des différents publics auxquels elle a vocation à s'adresser : étudiants, professionnels de l'enseignement scolaire et du supérieur. Enfin, en tant que composante du PRES, l'ESPE Bretagne contribuera à construire une formation en phase avec les évolutions de la société en intégrant les enjeux du numérique, domaine dans lequel le PRES acquiert une compétence de premier plan avec la mise en place de l'UEB c@mpus dans le cadre du programme campus prometteur.

- 2.2 L'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale)

2.2.1 La mise en place de l'organisation de l'ESPE est envisagée de manière progressive

La cible visée, au plus tard à la fin de l'année 2015, est celle d'une école pleinement intégrée au PRES (ou à la communauté d'universités et établissements telle que prévue par le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur à la recherche, actuellement examiné par le parlement). Cette pleine intégration doit, pour des raisons pratiques, être réalisée en plusieurs étapes à compter de la constitution de l'ESPE. Les principales étapes de cette intégration sont les suivantes :

- **Septembre à décembre 2013**, L'ESPE constituée au sein du PRES fonctionne en tant qu'école interne du PRES mais une période de transition est nécessaire pour assurer les fonctions administratives et financières. Celle-ci pourrait se traduire, dès cette période, par l'instauration d'un service inter-établissements conclu entre l'UBO et le PRES (scénario en cours d'instruction). Ainsi, l'UBO continuera d'assurer les missions qu'elle exerce actuellement en qualité d'université intégratrice de l'IUFM.

Dès le 1^{er} septembre 2013, le recteur procède, sur proposition du président du PRES, à la nomination d'un administrateur provisoire qui exerce les fonctions de directeur.

Avant le 31 décembre 2013 et conformément aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 57 du projet de loi, le conseil d'école est installé. Avant cette date, l'article 57 susvisé prévoit que le conseil d'école peut valablement siéger « sans les représentants des personnels, des personnes participant à des actions de formation organisées par l'école et de celles qui en bénéficient. » Cette disposition permettra, au cours de cette phase de transition, de prendre, dans des conditions de sécurité juridique satisfaisantes, les décisions indispensables relatives à l'ESPE (conventions à conclure, préparation du budget 2014, etc.).

- **Janvier 2014 à septembre-décembre 2015**, les instances de l'ESPE sont installées, dans les délais et conditions prévus par les textes, pour la durée de l'accréditation et l'organisation, notamment territoriale (cf. *infra*), est mise en place. Au cours de cette phase, le CUE et sa composante ESPE exercent l'ensemble des missions prévues par le projet de loi. Les personnels affectés à l'IUFM demeurent, au cours de cette période, personnels de l'UBO qui assure, en qualité d'employeur, leur gestion administrative (opérations liées au recrutement, formation,

1 Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

2 Etablissement public de coopération scientifique

gestion de la carrière, paie) ainsi que la gestion de la masse salariale correspondante dans des conditions à déterminer.

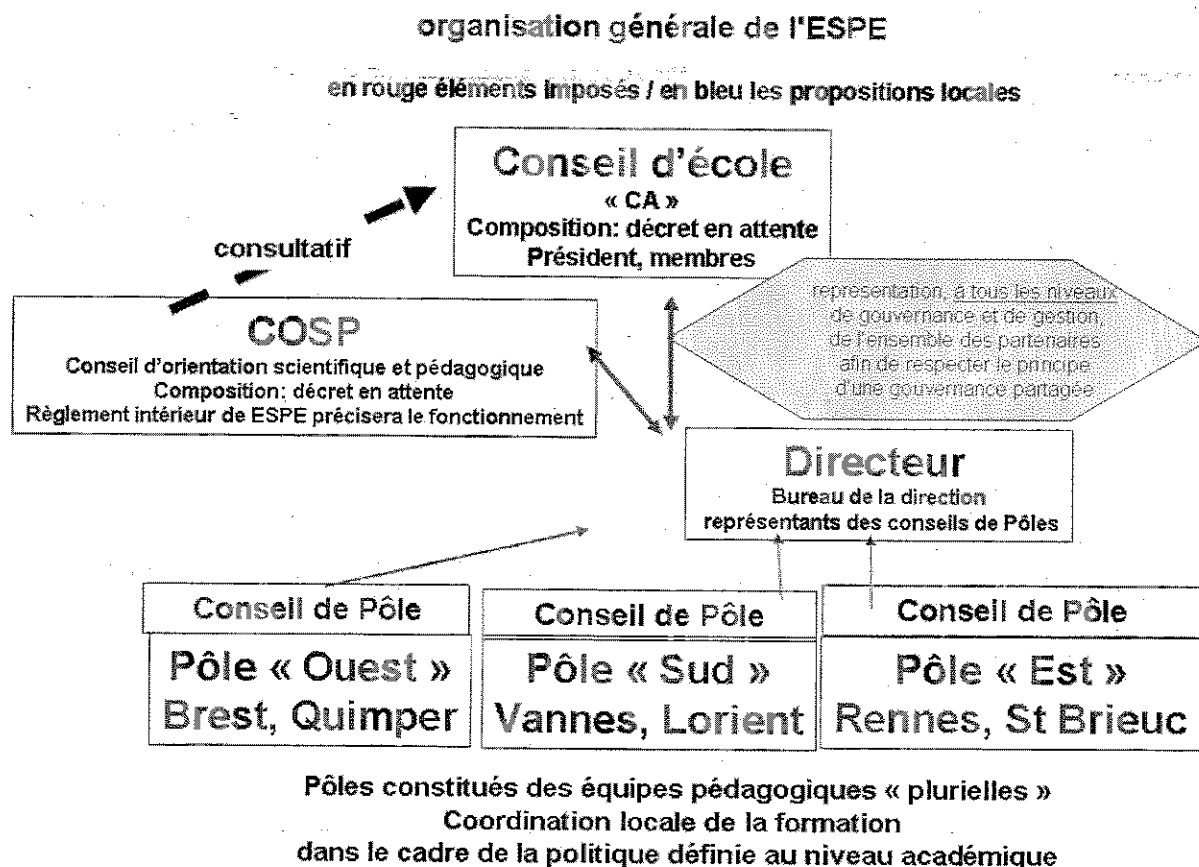
- **A compter de janvier 2016 au plus tard**, l'ESPE exerce, dans le cadre de la communauté d'universités et établissements qui succédera au PRES, l'intégralité de ses missions et notamment celles qui sont liées à la gestion des ressources humaines. Les emplois et la masse salariale sont transférés à l'établissement intégrant l'ESPE dans le respect des textes et dans le cadre d'un dialogue permanent avec les personnels, leurs représentants et la DGESIP.

2.2.2 Les principes d'organisation et de gestion

Le **principe d'organisation** interne de l'ESPE est celui de la représentation, à tous les niveaux de gouvernance et de gestion, de l'ensemble des partenaires (rectorat, universités, ENS Cachan antenne de Bretagne, qui deviendra ENS de plein exercice au 1^{er} janvier 2014) afin de respecter le principe d'une gouvernance partagée entre les différents acteurs impliqués dans la formation des enseignants.

À ce principe d'organisation s'ajoute un **principe opérationnel** privilégiant une gestion à un double niveau de l'activité de l'ESPE, académique et par pôle de formation. Ce principe s'applique notamment aux équipes pédagogiques, constituées de formateurs de toute provenance. Les pôles ne sont pas indépendants les uns par rapport aux autres mais fonctionnent de manière interconnectée et en réseau interne à l'ESPE. Ils se justifient au plan pratique au regard de la dimension du territoire couvert par l'école. Trois pôles de formation sont ainsi constitués :

- le pôle Ouest (Brest, Quimper)
- le pôle Sud (Vannes, Lorient)
- le pôle Est (Rennes, Saint-Brieuc).



A chaque pôle de formation est associée une offre de parcours de masters, dont certains existent dans un ou deux autres pôles. Dans chaque pôle il y a plusieurs lieux de formation possibles : sites ESPE et sites universitaires.

Au-delà des éléments de gouvernance et d'organisation prévus par les textes législatifs et réglementaires, il sera constitué au sein de l'ESPE un conseil de formation par pôle, qui aura pour mission de coordonner l'action de formation initiale et continue dans le cadre de la politique définie au niveau académique.

Ces conseils de formation, au niveau local, auront en charge la mise en œuvre de la formation au sein du pôle : la FI, la FC, le numérique (lié à la formation) et la recherche (pour la part liée à la formation). C'est à ce niveau que pourront être établis le service des formateurs ESPE et le bon usage du temps de travail des personnels mis à disposition, ainsi que la répartition des enseignements sur les différents lieux de formation du pôle.

Le conseil de formation sera constitué :

- des binômes référents ou porteurs des parcours de master du pôle de formation (cf.4.1.A) ;
- des représentants des partenaires concernés ;
- des responsables des sites ESPE ;
- de représentants de professionnels accueillant des stagiaires dans les établissements ;
- de représentants des maîtres formateurs ;
- d'un représentant de l'ESPE par « pilier » : FI, FC, numérique et recherche ;
- de représentants d'étudiants du pôle.

Chaque pôle a un responsable de formation ayant en charge le suivi et la coordination de la maîtrise d'œuvre au sein du pôle. Il peut être l'interlocuteur sur les questions de mise en stage de l'ensemble des étudiants du pôle, donc "interface" avec les autorités académiques et départementales. Par son appartenance au bureau de l'ESPE et sa connaissance des problématiques locales, il assure le lien entre la direction de l'ESPE, les sites de mise en œuvre et l'université.

Au sein de chaque pôle de formation, les sites ESPE adaptent les actions de formation liées aux différents parcours de masters des mentions MEEF, mais également des actions de formation continue des personnels enseignants (premier comme second degrés). Ils sont placés sous la responsabilité d'un responsable de site qui coordonne la mise en œuvre de l'ensemble. Les sites ESPE accueillent notamment les services documentaires de proximité pour la formation initiale des enseignants, les services multimédias pour les usagers et les espaces professionnels dédiés à certaines formations. C'est également dans les sites que se développe une animation culturelle et professionnelle avec des temps forts (conférences, expositions...) en lien avec les métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation. Enfin, sur chaque site ESPE est mise en place une commission de la vie étudiante et des usagers pour réguler la mise en œuvre et améliorer les conditions de travail des usagers.

Un **principe de gestion**, engageant les partenaires d'une part sur les inscriptions, d'autre part, sur l'interopérabilité des systèmes d'information (SI), doit être mis en œuvre, interopérabilité des SI qui est rendue nécessaire par la densité des relations entre les partenaires en matière d'inscription des étudiants et de gestion des parcours.

A. Les inscriptions

- Les étudiants prennent une inscription principale dans l'université de leur choix parmi celles préparant le parcours qui les intéresse ;
- les étudiants prennent une inscription secondaire à l'UEB (dès que cela sera possible) ;
- l'accréditation de l'ESPE est portée par les quatre universités et l'UEB ;
- pour la durée de l'accréditation, chaque diplôme est délivré par l'université d'inscription principale ;
- les diplômes font mention de l'ESPE, donc de l'UEB.

B. Les systèmes d'information

La convergence des outils et systèmes est réalisée progressivement et concerne prioritairement les outils de suivi et de gestion de la scolarité des étudiants. Pour la rentrée 2013, l'ESPE et les établissements partenaires sont convenus de s'accorder mutuellement les accès nécessaires à leurs outils pour faciliter l'organisation de la prise en charge de la scolarité des étudiants. Un travail technique approfondi, visant à assurer une interopérabilité effective des systèmes d'information pour la rentrée universitaire 2014-2015, est d'ores et déjà engagé entre les différents responsables des systèmes d'information des établissements partenaires.

- 2.3 La description des différents conseils (ceux prévus par le cadre national et ceux proposés par le projet porté par les établissements) et de leur mission

> Le Conseil d'école

Organisation

L'organisation et les conditions de fonctionnement de cette instance essentielle de l'ESPE seront définies dès lors que les dispositions législatives (nouvelle rédaction de l'article L721-3 du code de l'éducation) et réglementaires s'y rapportant seront adoptées.

Missions

Le projet de loi prévoit certains aspects de l'organisation de ce conseil. De même, il définit les attributions respectives du Conseil de l'école et du Conseil d'administration de l'établissement dont l'ESPE est la composante.

Un décret fixera les règles relatives à la composition et au fonctionnement de ce conseil. Aux fins d'assurer l'effectivité et l'efficacité du partenariat, il est nécessaire que les quatre universités, la future ENS Rennes et le rectorat y soient significativement représentés.

> Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Organisation

Cet organe sera mis en place dans les conditions fixées par la loi en cours de débat. Dans sa rédaction actuelle, le projet de loi renvoie la composition et les modalités de fonctionnement de ce conseil à l'adoption d'un décret. Le règlement intérieur de l'ESPE précisera, en tant que de besoin, les conditions de son fonctionnement.

Missions

Les missions seront définies par la Loi et le décret.

> Autres instances

A. Le Directoire

Il est composé :

- du recteur d'académie
- des présidents des universités partenaires : UBO, UBS, Rennes 1, Rennes 2
- du président de l'ENS Rennes
- du président de l'UEB
- du directeur de l'ESPE

Cet organe a un rôle politique d'impulsion et de garant du respect du projet de l'ESPE. Il est présidé par le recteur, et se réunit sur convocation du recteur.

Il examine chaque année premièrement les orientations en termes de politique d'emplois de l'ESPE, qui seront soumises aux instances chargées d'émettre un avis et de prendre les décisions sur ces questions, deuxièmement les orientations en matière de formation, de recherche, qui sont débattues par le conseil d'école et le conseil d'orientation scientifique et pédagogique, et troisièmement le budget de projet préalablement à sa présentation aux instances de l'ESPE.

B. Le Bureau de la Direction

Organisation

Le Bureau est composé, outre du directeur de l'école, des directeurs adjoints et chargés de mission (notamment à la formation et à la recherche) désignés par le directeur et du responsable administratif et financier, des trois responsables de pôles de formation, des deux représentants du rectorat (1^{er} et 2nd degré) désignés par le recteur, des cinq représentants des universités et de l'ENS Rennes désignés par les présidents de ces établissements. Les réunions sont organisées selon une périodicité mensuelle.

Missions

Le Bureau de la Direction a pour mission principale d'assister le directeur dans ses diverses fonctions ; le projet de loi prévoit en effet d'accorder au directeur de l'école d'importantes et nombreuses prérogatives, proches de celles qui sont confiées à un chef d'établissement. Aussi est-il pertinent qu'il puisse être assisté dans ses missions propres.

Le bureau, présidé par le directeur, est une instance de travail collective. Il permet d'assurer l'implication effective des partenaires dans le fonctionnement et les activités de l'ESPE. Il a en charge la mise en œuvre des décisions des instances en matière de formation et de recherche. Les décisions financières, les questions liées à la carte des formations, aux emplois et au patrimoine relèvent du niveau académique. De plus, la fréquence des réunions du Bureau garantit l'application homogène du projet de l'ESPE sur l'ensemble du territoire de l'académie, et permet d'identifier rapidement d'éventuelles difficultés dans tel ou tel pôle de formation et ainsi une certaine réactivité dans leur prise en charge.

En tant que de besoin, des commissions thématiques de travail (évaluation des formations, formation initiale et continue, recherche...) pourront être créées par décision du conseil d'école sur proposition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

3) Le projet de l'ESPE

- 3.1 Offre de formation (description des différents cursus au niveau master et notamment en précisant les objectifs en termes de débouchés, de flux, les différentes modalités de mise en œuvre et notamment la formation à distance et la VAE)

Parmi les missions confiées aux ESPE, quatre champs porteurs des enjeux les plus ambitieux émergent particulièrement : la formation initiale (3.1), la formation continue des enseignants (3.1 et 3.4), le numérique (3.7) et la recherche (4.4). L'ESPE de l'académie de Rennes devra être un acteur majeur de la stratégie de formation des enseignants en Bretagne, en s'appuyant sur ces quatre piliers.

La formation initiale au métier d'enseignant

L'ESPE de l'académie de Rennes demande l'accréditation pour les quatre mentions Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation :

- MEEF 1^{er} degré
- MEEF 2nd degré
- MEEF Encadrement éducatif
- MEEF Pratiques et ingénierie de la formation.

Cette offre de formation sera déployée dans les quatre universités de l'académie en fonction de leurs spécialités ; certains parcours et mentions seront ouverts dans deux, trois ou quatre universités compte tenu de l'effectif des étudiants inscrits au niveau académique dans ces formations (cf. *tableau des flux actuels - Annexe 1*). Les maquettes des parcours et mentions ont été co-construites dans le cadre de groupes de travail interuniversitaires par mention et / ou par parcours, réunissant des enseignants des UFR et de l'IUFM et des représentants du rectorat : l'architecture générale de ces masters pour les mentions MEEF 1^{er} et 2nd degrés et Encadrement éducatif est construite en cinq blocs de compétences³ conçus dans une logique intégrée, dont la pondération en ECTS par année et par semestre répond à la diversité et à la progressivité des compétences professionnelles que les futurs enseignants doivent acquérir.

Le volume horaire du master 1 de la mention MEEF 1^{er} degré est de 598h ; celui des mentions MEEF 2nd degré et Encadrement éducatif est de 550h ; un volume horaire supplémentaire de 50h est attribué

³ Bloc Disciplinaire / Bloc Didactique / Bloc Recherche / Bloc Contexte d'exercice du métier / Bloc Mise en situation professionnelle.

aux parcours préparant à des CAPES bi-disciplinaires. Le volume horaire des masters 2 pour les trois mentions MEEF 1^{er} et 2nd degrés et Encadrement éducatif est de 250h, hors stage. Les deux années de master comprennent un tronc commun, qui correspond entre autres au bloc *contexte d'exercice du métier* ; le volume horaire de ces enseignements de tronc commun est en master 1 de 30h par semestre, et en master 2, de 12h au semestre 3 et au semestre 4 (12h supplémentaires, intégrées au bloc 2, seront réservées à la question de la morale laïque à l'école). La mise en stage de tous les étudiants (PLC, PE, CPE), qui relève d'une programmation académique en 1^{ère} et 2^{nde} années de master, s'effectuera en master 2 sur les mêmes jours de la semaine afin de pouvoir mutualiser ces enseignements offerts à l'ensemble des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

1. Tronc commun aux mentions 1^{er} et 2nd degrés et Encadrement éducatif

Ce tronc commun fait donc partie intégrante de tous les parcours, et répond à une organisation pédagogique sur des demi-journées banalisées afin que les enseignements soient mutualisés, et que les étudiants des parcours 1^{er} et 2nd degrés et Encadrement éducatif suivent ensemble ces enseignements ; cette organisation permet de développer une culture commune à tous les futurs professeurs et personnels de l'éducation.

Outre les UE « Cultures numériques » et « Pédagogie numérique », dont le détail est décrit au paragraphe 3.7., organisées également sous la forme d'un tronc commun, ce sont prioritairement par les contenus du bloc *contexte d'exercice du métier* que se structure le tronc commun des masters MEEF. Organisés autour de dix thématiques, ces contenus visent à doter les étudiants d'un corpus de connaissances, contenus relatifs à l'environnement institutionnel et social des métiers de l'enseignement et de l'éducation auxquels ils se destinent. Ces connaissances sont constitutives de la construction progressive des compétences professionnelles du référentiel commun des professeurs et personnels d'éducation nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le choix d'organisation du bloc *contexte d'exercice du métier* en dix thématiques correspond à une double volonté de cohérence et de progressivité sur les deux années des masters. Ainsi, les contenus de l'année de master 1 mettent davantage l'accent sur une double focale, l'une liée à la connaissance du système éducatif, son histoire, ses enjeux et des politiques éducatives qui orientent et structurent ses évolutions (thématiques « Etre enseignant aujourd'hui », « Politiques éducatives d'aujourd'hui »), l'autre liée à la connaissance des élèves (thématiques « Processus psycho-cognitifs des apprentissages des élèves », « La diversité des publics », « La difficulté scolaire »). Les contenus de master 2, constitutifs de la construction d'une professionnalité des étudiants dans le cadre de l'alternance de formation, privilégient une entrée davantage articulée à ce contexte de premier exercice professionnel. Ainsi, l'accent est mis sur deux axes liés, d'une part, au contexte de la classe, de ses interactions, des pratiques pédagogiques, et, d'autre part, au contexte de l'école ou de l'établissement scolaire, leurs communautés scolaire et éducative, leurs environnements et leurs politiques locales (thématiques « Construire son autorité », « Prendre en compte la diversité des élèves », « Former à la citoyenneté », « Evaluer les apprentissages des élèves ».).

De plus, les enseignements du bloc *didactique* contribuent à l'élaboration de cette culture commune sous la forme d'un certain nombre d'UE communes à l'ensemble des maquettes :

- UE « Cultures numériques » et « Pédagogie numérique »
- UE de didactique (socle commun de connaissances, de compétences et de culture)
- UE « Enseignement de la morale laïque et civique ».

2. Architecture de la 1^{ère} année de master

En 1^{ère} année de master (cf. *Architecture 1^{ère} année de master - Annexes 2 et 2 bis*), sont privilégiées les compétences disciplinaires et didactiques à raison respectivement pour les deux semestres de 30 ECTS (18 ECTS au semestre 1 et 12 ECTS au semestre 2) et de 15 ECTS (6 ECTS au semestre 1 et 9 ECTS au semestre 2). La 1^{ère} année de master MEEF intègre un stage d'observation et de pratique accompagnée d'une durée de 3 semaines, validé au semestre 2, et distribué en deux périodes :

- une première période, début octobre, afin de permettre aux étudiants qui ne souhaitent pas poursuivre dans cette formation de pouvoir se réorienter dès le mois d'octobre ;

- une seconde période débutant la semaine qui suit celle de la rentrée des vacances de Noël.

Ce stage, qui pourra être filé pour certaines formations, sera intégré pour les bénéficiaires d'un Emploi d'Avenir Professeur (EAP) dans les activités contractualisées avec l'EPL ou l'école.

N.B. Les maquettes des différents masters seront transmises ultérieurement.

3. Architecture de la 2^{nde} année de master pour les fonctionnaires stagiaires

Le parcours de 2^{nde} année de master MEEF pour les lauréats des concours (cf. *Architecture 2^{nde} année de master - Annexe 3*) met l'accent sur la formation en alternance en articulant les différents blocs à l'exercice professionnel, lequel irriguera l'activité de recherche. Sont affectés respectivement pour les deux semestres 18 ECTS au bloc *Didactique* (12 ECTS au semestre 3 et 6 ECTS au semestre 4) et 30 ECTS au bloc *Mise en situation professionnelle* (10 ECTS au semestre 3 et 20 ECTS au semestre 4), bloc qui intègre l'activité de recherche, et par voie de conséquence au semestre 4 les crédits correspondant à l'élaboration du mémoire et à sa soutenance, le mémoire de recherche portant sur une ou des thématiques liée(s) à l'exercice du métier.

La construction des parcours en alternance impose de dépasser la seule juxtaposition entre les temps d'exercice professionnel et les enseignements pour aller vers des dispositifs intégrés permettant d'articuler contenus d'enseignement, modalités de formation spécifiques, périodes de stage et questions professionnelles rencontrées par les étudiants en stage. Cette articulation conçue comme fondatrice de l'alternance de formation de l'année de M2 est construite autour de l'accompagnement professionnel et universitaire de l'étudiant. Cet accompagnement est défini autour de trois niveaux.

A. Un accompagnement de 1^{er} niveau, « de proximité », dans le cadre des écoles et des établissements scolaires

Cet accompagnement est assuré en premier lieu par l'enseignant tuteur de l'école ou de l'établissement concerné, en complémentarité avec le tuteur de l'établissement de formation, et, le cas échéant, est complété par les équipes pédagogiques et éducatives.

L'école et l'établissement peuvent être définis comme un environnement de professionnalisation en tant que porteurs d'un ensemble de ressources, susceptibles d'aider le professeur stagiaire dans sa pratique et de contribuer à la construction de son identité professionnelle. L'établissement de formation complète cet accompagnement de proximité en assurant un suivi *in situ* par l'enseignant tuteur de l'université. Ce suivi passe notamment par des visites et des temps d'observation de la pratique professionnelle mais aussi par des temps de bilan incluant l'étudiant stagiaire et l'enseignant tuteur de l'établissement.

Si cet accompagnement de proximité ne génère pas, *a priori*, un « horaire-maquette » conséquent dans le bloc *Mise en situation professionnelle*, il semble toutefois nécessaire de rendre lisible cette collaboration entre l'établissement de formation et l'école/établissement d'accueil par une institutionnalisation des temps de bilan entre le binôme des tuteurs et l'étudiant professeur-stagiaire. Cette institutionnalisation est d'autant plus nécessaire que la mise en situation professionnelle donne lieu à une validation par des crédits ECTS.

Cet accompagnement de 1^{er} niveau, intégré au bloc *Mise en situation professionnelle*, correspond à 6h à chaque semestre, soit un volume total de 12h.

B. Un accompagnement de 2^{ème} niveau sur le lieu de formation

Cet accompagnement est fortement articulé à la prise en compte des besoins des étudiants professeurs-stagiaires et vise une double finalité :

- faire de l'établissement de formation un pôle de ressources dans l'aide apportée aux étudiants dans la préparation des séances et séquences d'enseignement ainsi que dans la gestion de la classe, notamment durant les premières semaines de la prise de fonction ;
- favoriser le développement de compétences liées à l'analyse réflexive des situations professionnelles rencontrées.

Sont donc mis en place dans le cadre du bloc *Mise en situation professionnelle* des temps identifiés et des modalités de formation spécifiques, lesquelles doivent être suffisamment diversifiées pour répondre aux finalités précédemment évoquées : ainsi, d'une aide de type « boîte

à outils » en début d'année, des dispositifs plus spécifiques d'analyse de pratiques professionnelles doivent accompagner et favoriser la construction des compétences des étudiants. Ces dispositifs peuvent prendre des formes variées (études de cas, analyse pédagogique et didactique, analyse de situations de classe, etc.) et s'accompagner de l'élaboration de modèles ou grilles d'analyse.

Cet accompagnement de 2^{ème} niveau correspond à 30h au semestre 3 et 18h au semestre 4, soit un volume horaire total de 48h.

C. Un accompagnement de 3^{ème} niveau au travers des enseignements et du mémoire

Ce 3^{ème} niveau d'accompagnement, outre son implication *de facto* dans les blocs *contexte d'exercice du métier* et *mise en situation professionnelle*, correspond à un volume horaire clairement identifié, qui est intégré aux blocs *disciplinaire* et *didactique*, le double principe d'articulation et de complémentarité avec l'exercice professionnel fondant l'élaboration des UE de ces blocs.

- Concernant l'organisation du bloc *disciplinaire*, un volume horaire de 12h au semestre 3 et de 12h au semestre 4 est affecté à des enseignements disciplinaires articulés à l'exercice professionnel, et répondant à des questions relayées par les étudiants (renforcement disciplinaire sur certaines notions des programmes d'enseignement, enseignement des « questions sensibles », étude de manuels, concepts-clé, etc.).
- Concernant l'organisation du bloc *didactique*, un volume horaire de 24h au semestre 3 et de 12h au semestre 4 est consacré à des enseignements didactiques spécifiques (didactique collège / didactique du lycée, socle commun et enseignement de la discipline, modèles de situations didactiques, situations-problèmes / complexes, etc.).

Cet accompagnement de 3^{ème} niveau correspond à un volume horaire total de 60h, dont 24h intégrées au bloc *disciplinaire* et 36h intégrées au bloc *didactique*. Ces heures constituent à chaque semestre des UE spécifiques, comme l'atteste l'architecture en annexe, que les étudiants déjà titulaires d'un master devront valider.

Outre l'accompagnement de 3^{ème} niveau intégré sous forme d'UE spécifiques aux blocs *disciplinaire* et *didactique*, le bloc *mise en situation professionnelle* est ainsi conçu au regard d'une identité singulière et de caractéristiques propres :

- un accompagnement de 1^{er} niveau correspondant au suivi du stage (tuteur terrain, visites, suivi de formation, parcours individualisé) ;
- un accompagnement de 2^{ème} niveau sur des questions professionnelles (aide à la préparation de séquences, analyse de situations professionnelles, etc.)
- la réalisation d'un mémoire professionnel
- la soutenance de ce mémoire.

Conformément au cadre national des formations liées aux métiers du professorat du premier et du second degré et de l'éducation, l'évaluation de la période alternée de la formation porte sur l'activité du stagiaire en situation professionnelle, le mémoire de master et la soutenance de ce master. L'évaluation des situations d'enseignement et des compétences construites requiert l'utilisation de procédures et d'outils qui incluent les rôles respectifs des deux tuteurs et s'appuient sur des outils en ligne, comme le ePortfolio.

4. Architecture de la 2^{nde} année de master pour les non lauréats d'un concours

Pour les non lauréats qui ont validé leur 1^{ère} année de master MEEF, est prévu un 2nd parcours, permettant aux étudiants d'acquérir des compétences dans le champ des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, mais également de pouvoir représenter le concours s'ils le souhaitent. L'accès à ce second parcours fera l'objet d'un entretien systématique avec chaque étudiant sur son projet professionnel.

Le parcours pour les étudiants souhaitant poursuivre leur projet professionnel comprendra les UE constitutives du parcours des lauréats des concours, un stage filé de pratique accompagnée de 4h à 6h/semaine dans une école ou un établissement scolaire réparties sur deux jours, et la possibilité pour ces étudiants de suivre des modules de master 1 de préparation au concours.

N.B. Cette organisation impose a minima que les tuteurs en établissement soient rémunérés pour l'accompagnement des étudiants.

Pour les étudiants ne souhaitant pas représenter les concours, outre la validation de certaines UE constitutives du parcours des lauréats des concours, lesquelles justifient l'obtention d'un master relevant de la mention MEEF, devraient être prévus des modules de formation ouvrant à d'autres métiers dans le secteur de la formation et de l'éducation et un stage dans un contexte de formation ou d'encadrement d'enfants, de jeunes ou d'adultes.

Seront également prévues des passerelles avec des parcours de masters autres que ceux qui sont destinés aux métiers de l'enseignement pour les étudiants qui souhaiteraient se réorienter au terme de la 1^{ère} année de master.

5. Parcours « hors master » pour les lauréats d'un concours titulaires d'un master

Est également prévu un parcours « hors master » pour les étudiants déjà titulaires d'un master qui seraient lauréats d'un concours, parcours qui sera mutualisé avec le parcours de 2^{nde} année de master des fonctionnaires stagiaires, et qui sera modulé en fonction du type de master dont est titulaire l'étudiant (master Enseignement ou autre). Selon leur parcours antérieur, les étudiants devront valider, outre les 30 ECTS correspondant au bloc *mise en situation professionnelle*, les UE du tronc commun relevant du bloc *contexte d'exercice du métier* ainsi que les UE dans les blocs *disciplinaire* et *didactique* correspondant à l'accompagnement de 3^{ème} niveau.

6. Mention Pratiques et ingénierie de la formation

Un certain nombre de masters existant dans les quatre universités et l'ENS a vocation à être intégré en tant que parcours de cette mention.

L'accès au métier pour un public élargi : retour en formation, VAE

Les métiers de l'enseignement peuvent constituer un choix de réorientation ou d'orientation pour beaucoup d'adultes engagés ou non dans la vie professionnelle, et favoriser la diversité dans les recrutements. De même de nombreux personnels ont été recrutés ces dernières années pour des fonctions d'enseignement avec statut de contractuels. Les dispositifs de la Formation Professionnelle Continue seront utilisés (CIF, DIF, Chèques formation de la Région, etc.). La validation des acquis de l'expérience portera sur l'accès au master MEEF par application du décret de 1985 sur la VAPP (Validation des acquis personnels ou/et professionnels) pour l'accès à une formation supérieure, et/ou sur la VAE, pour obtenir tout ou partie du master MEEF. Cette application, combinée aux nouveaux concours, pourra accélérer la procédure de recrutement de ces personnes expérimentées. Elle pourra aussi être mobilisée pour l'accompagnement des enseignants titularisés qui souhaitent valider des compétences acquises dans le cadre de leur activité quotidienne, que celle-ci soit pédagogique, organisationnelle, administrative. Le paragraphe 3.4 détaille l'organisation qui sera mise en place.

- 3.2 Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence

La préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, laquelle ouvre à une sensibilisation et une spécialisation progressive, vise à dynamiser le vivier de candidats potentiels au concours de l'enseignement, les enseignements dispensés en licence étant en effet susceptibles de contribuer à l'attractivité et du métier et de la formation de master. Intégrer dès le cycle licence des enseignements de préprofessionnalisation au métier d'enseignant permet également d'assurer, en cohérence avec les référentiels de compétences des métiers de l'enseignement et de l'éducation, une

continuité entre la licence et le master, continuité qui s'inscrit dans un processus d'orientation initié dans le cadre du module de construction du projet personnel et professionnel (PPP), que les quatre universités ont mis en place.

L'enjeu est donc, à partir des dispositifs existant dans chaque université⁴, de développer une offre harmonisée sur l'ensemble de l'académie afin que tout étudiant candidat à l'un des concours de l'enseignement, quelle que soit son université de formation, puisse s'approprier, qu'il soit ou non bénéficiaire d'un EAP, un premier niveau de compétences professionnelles en lien avec le référentiel commun aux personnels d'éducation, ouvrant par exemple :

- à la construction d'une découverte des métiers de l'enseignement et de l'éducation par le développement de connaissances concernant le contexte d'exercice du futur enseignant, et son rôle comme acteur du système éducatif,
- à la construction d'une connaissance de l'enfant et de l'adolescent en lien avec les métiers de l'enseignement ou de l'éducation,
- au développement de connaissances sur la transmission du savoir à l'École, qui permet aux étudiants de reprendre certaines notions disciplinaires en lien avec les programmes scolaires,
- à une découverte progressive des métiers de l'enseignement à travers un ou des stage(s) en milieu scolaire du 1er ou du 2nd degrés ou en milieu éducatif non scolaire, sachant que le nombre d'étudiants dans certaines formations ne facilite pas leur mise en place.

Pourront être également proposés des enseignements disciplinaires complémentaires, notamment pour les formations de professeur des écoles et les formations bi-disciplinaires (histoire-géographie, physique-chimie).

Cette préprofessionnalisation reste cependant facultative, et ne saurait, en l'état actuel des dispositions relatives à l'entrée en master, constituer un critère de sélection des étudiants à l'entrée en master MEEF.

⁴ Ces dispositifs existent soit sous la forme de parcours de licence aménagés (Bretagne-Sud – Rennes 1), soit sous la forme d'une UE « Métiers de l'enseignement » (Bretagne occidentale – Rennes 1), soit dans le cadre d'un dispositif de préprofessionnalisation des licences générales (Rennes 2).

- L'université de Bretagne-Sud propose un parcours « professorat des écoles », qui s'adresse aux étudiants de licence qui se destinent au métier de professeur des écoles, et souhaitent passer le concours de recrutement, parcours qui se compose de quatre unités d'enseignement et d'un stage, lesquelles unités permettent de renforcer les connaissances de l'étudiant en français, en histoire-géographie, en sciences expérimentales, en fonction des pré-requis des étudiants.
- L'université de Bretagne Occidentale, dans la filière STAPS, a mis en place, outre une information sur les métiers de l'enseignement dans le cadre du module PPP, un stage d'observation en école en L2, et en lycée ou collège en L3 ainsi qu'une UE libre intégrant deux options PE et PLC ; pour les autres licences, en S4 : une UE libre, en mode tronc commun (moitié de l'horaire) puis 2 options (PE et PLC) sur l'autre moitié de l'horaire. Pour les disciplines ALL-SHS qui sont concernées par les concours est proposé en L3 un parcours de 4 à 6 h hebdomadaires, qui se décline en deux options PE et PLC, et qui intègre éventuellement un stage de découverte en établissement.
- L'université Rennes 1 propose une UE optionnelle en L1 ou L2 selon les disciplines « Initiation aux métiers de l'enseignement », et un parcours spécifique « CAPES » en L3 dans certaines disciplines, intégrant, lorsque cela est possible, un stage en lycée ou en collège. Pour la préparation des professeurs des écoles est proposé en L3 un parcours de licence spécifique dans les licences de mathématiques, de physique-chimie et de biologie, parcours intégrant également un stage d'une journée/semaine en école et en établissement scolaire.
- A l'université Rennes 2, le dispositif de préprofessionnalisation concerne tous les étudiants de licence générale, et se décline en cinq champs professionnels, l'un de ces champs portant sur les métiers de l'éducation et de la formation, tout étudiant, quelle que soit son inscription disciplinaire, pouvant s'inscrire dans le champ professionnel le plus adapté à son projet de formation. Les champs professionnels se déclinent dès la 2^{ème} année de licence en parcours professionnels, qui identifient une orientation plus précise (PLC/PE/FLE, etc.). Ces enseignements de préprofessionnalisation, dispensés à partir du 2^{ème} semestre de L1 et sur les 5 semestres de la licence, font partie intégrante du diplôme de licence.

- 3.3 Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) : information, sensibilisation, constitution du vivier, aide au recrutement, accompagnement pédagogique au sein du cycle L, suivi de l'activité au sein des EPLE⁵, suivi du dispositif...

Une campagne d'information et de sensibilisation au dispositif EAP est menée conjointement par le rectorat et les universités, lesquelles inciteront les étudiants candidats à un EAP à s'inscrire dans les dispositifs de préprofessionnalisation aux métiers d'enseignant décrits précédemment (3.2).

Le rectorat élabore un guide d'accueil des EAP en établissement, qui a pour objectif d'aider le chef d'établissement et le tuteur à remplir leur mission d'accueil, de conseil et d'accompagnement. En particulier, il s'agira pour eux de fixer des objectifs, de concevoir et mettre en œuvre un programme personnalisé d'activités en veillant à la progressivité du parcours sur la durée pour le développement de compétences professionnelles. Une formation à l'échelle de l'académie des tuteurs d'étudiants EAP sera proposée pour développer une culture commune de cet accompagnement.

Les universités et les établissements d'accueil veilleront à la compatibilité des activités confiées dans le cadre de l'EAP avec l'emploi du temps de l'étudiant.

En M1, les étudiants bénéficiaires d'un EAP effectueront leur stage d'observation et de pratique accompagnée dans le cadre des activités contractualisées avec l'école ou l'EPLE, stage qui fera l'objet d'une évaluation permettant l'obtention des crédits correspondants.

- 3.4 Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degré ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur (DU, formation continue certifiante dans et hors LMD)

En 2008, les universités européennes ont signé la « Charte des universités pour l'apprentissage tout au long de la vie », charte qui propose, entre autres, que les universités intègrent, en tant que partie intégrante d'une définition élargie de l'excellence, les concepts d'accès élargi et d'apprentissage tout au long de la vie dans leurs stratégies institutionnelles. Parallèlement l'exposé des motifs de la loi d'orientation pour l'école indique que : « la formation (des enseignants) est un continuum qui se déroulera en plusieurs temps : la formation initiale avec une préprofessionnalisation qui débute en licence et qui se conclut avec l'acquisition d'un master professionnel ; la formation continue enfin qui est indispensable pour permettre aux enseignants de rester au contact de la recherche, des avancées dans leur discipline ainsi que des évolutions qui traversent les métiers de l'éducation et la société ».

Le développement d'une culture de la formation tout au long de la vie est un enjeu de la société, porté par l'Union européenne dans « Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». Cette culture doit être portée par les enseignants afin qu'elle irrigue la société.

Le projet de l'ESPE de Bretagne est porteur de ces ambitions, et intègre dans sa construction même cette stratégie. Il s'appuie pour cela sur les savoir faire reconnus des établissements du réseau breton. Partie intégrante du continuum, la formation continue est envisagée ici dans une perspective de développement professionnel continu mais aussi comme outil d'accès à la profession ou de développement personnel.

Les formations continues, auxquelles l'ESPE est destinée à participer, concernent :

- les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés et les CPE des établissements scolaires
 - développement professionnel continu dans le cadre de la politique éducative ministérielle, sur prescription de l'employeur ;
 - développement personnel pouvant être diplômant ;
- un public élargi d'adultes en reprise d'études voulant accéder aux métiers de l'enseignement (en partie par VAE ou par VES) ;
- les enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur.

5

Etablissement public local d'enseignement

L'IUFM intervient actuellement comme opérateur de formation continue pour l'employeur sur quelques domaines spécifiques tels que l'ASH. L'ESPE, en fédérant l'ensemble des acteurs de la formation, offre un cadre renouvelé pour développer une offre de formation continue en adéquation avec les ambitions affichées par la refondation : articulation 1^{er}/2nd degrés, continuum de formation, développement professionnel et dimension universitaire de la formation. Plusieurs domaines peuvent donner lieu à des évolutions fructueuses : la formation de formateurs, le numérique mais aussi les formations académiques ou départementales d'actualisation des savoirs et d'évolution des pratiques. Dans le cadre d'une prescription rectorale, l'évolution de la formation continue est à construire dans une démarche partenariale avec le service académique de la formation impliquant les corps d'inspection. Cette évolution devra tenir compte de l'expérience du passé où les missions confiées à l'IUFM ont été réduites progressivement au fil des quinze dernières années. Un état des lieux prospectif sera nécessaire pour mettre en place un nouveau modèle pérenne.

Concernant le volet développement personnel, l'ESPE, en partenariat avec le rectorat, pourra être l'interlocuteur des professionnels enseignants et des personnels d'éducation pour leur apporter une première information sur les possibilités de formation offertes par les universités de l'académie. Afin d'accomplir, d'une part, cette mission de « guichet unique » et d'être en capacité d'établir un état des lieux actuel, l'ESPE serait en relation avec les services de formation continue des quatre universités. Afin de garantir, d'autre part, l'équité d'accès à un service, un outil numérique est à construire en s'appuyant sur l'UEB c@mpus.

L'accueil d'un public élargi d'adultes en reprise d'études voulant accéder aux métiers de l'enseignement (en partie par VAE ou VES) ou de personnels qui ont été recrutés ces dernières années pour des fonctions d'enseignement avec statut de contractuels sera mis en place dans le cadre des dispositifs de Formation Professionnelle Continue classiques (CIF, DIF, Chèques formation de la Région, etc.) mais également en utilisant la validation des acquis de l'expérience par application du décret de 1985 sur la VAPP (Validation des acquis personnels ou/et professionnels) pour l'accès à une formation supérieure, et/ou sur la VAE ou la VES, pour obtenir tout ou partie du master MEEF.

Les services de formation continue des universités bretonnes et la future ENS Rennes ont acquis dans ce domaine une expertise aujourd'hui reconnue nationalement, et qui a été mobilisée dans la période précédente pour développer cette activité au sein de l'IUFM et de la formation des maîtres (validation des acquis, accompagnement des adultes en reprise d'études, projets européens FTLV, etc., mais aussi développement des ressources propres).

Coordonnés tant au niveau académique qu'au sein du PRES, les services des partenaires assureront à l'ESPE de disposer des compétences nécessaires et des relais sur le territoire. Il s'agira notamment de travailler conjointement sur les procédures d'accompagnement des candidats, et sur la présence dans les jurys des différents partenaires concernés dans le strict respect des textes réglementaires.

Le volet de la formation initiale et continue des personnels de l'enseignement supérieur, déjà opérationnel dans plusieurs des établissements bretons, entre autres grâce aux SUP (Service Universitaire de Pédagogie) fera l'objet d'une réflexion portée au niveau du PRES dans le cadre structurant de l'ESPE dans le courant de la première année de fonctionnement. Il s'agit de repenser les articulations entre les formations des écoles doctorales, celles de la future ENS Rennes, celles des SUP et du C@mpus numérique.

- 3.5 L'organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF

Le tableau ci-après rend compte de l'offre actuelle de formation pour les métiers de l'enseignement au niveau de l'académie, et a servi de base à l'élaboration de la carte des formations constitutives de l'accréditation, carte qui pourra évoluer au cours de la période d'accréditation, en concertation avec les différents partenaires de l'ESPE, pour tenir compte de l'évolution des inscriptions ainsi que des ressources humaines et financières. Cette carte pourra intégrer des formations à d'autres métiers de l'éducation et de la formation.

Une régulation nationale pour les formations Allemand, Chinois, Sciences économiques et sociales, est attendue.

Carte de formation des masters MEEF 1^{er} et 2nd degrés et MEEF Encadrement éducatif

Dans le cadre de l'ambition numérique de l'ESPE de l'académie de Rennes, de nouvelles modalités de formation à distance seront développées. Ces pratiques influenceront l'évolution de la carte de formation, en particulier pour ce qui concerne les parcours multi-sites.

Parcours	Carte des formations				Remarques
	R 1	R 2	UBO	UBS	
Allemand		x			Maintien : Demande d'une régulation nationale
Anglais		x	x	x	Maintien
Arts plastiques		x			Maintien
Biotechnologie (CAPET)				x	Réflexion en cours compte tenu des effectifs
Breton		x	x		Parcours PLC et PE bilingue réunis à St Brieuc
Chinois		x			Maintien : Demande d'une régulation nationale
Conseiller Principal d'Education		x			Maintien
Documentation		x			Maintien
Education physique et sportive		x	x		Maintien
Espagnol		x	x		Maintien
Histoire-Géographie		x	x	x	Maintien
Italien		x			Maintien
Lettres modernes / classiques		x	x		Maintien
Mathématiques	x		x	x	Maintien
Musique		x			Maintien
Philosophie	x				Ouverture
Physique-chimie	x		x		Maintien
Professeur des écoles	x	x	x	x	Maintien
Professeur des écoles bilingues		x	x		Parcours PLC et PE bilingue réunis à St Brieuc
Sciences économiques et sociales		x			Maintien : Demande d'une régulation nationale
Sciences de la vie et de la terre	x				Maintien
Sciences de l'ingénieur				x	Réflexion en cours compte tenu des effectifs

Réflexion sur l'ouverture d'un Master 2 « Enseigner en Lycée Professionnel » : les formations au PLP en Master 1 concernent peu d'étudiants par discipline, et doivent faire l'objet d'une carte nationale. En revanche, plusieurs étudiants, issus de disciplines différentes, sont reçus au CAPLP sans avoir eu de formation spécifique. La création d'un master 2 « Enseigner en LP » permettrait d'offrir une formation didactique interdisciplinaire sur les spécificités de l'enseignement en LP. Pour la part disciplinaire de la formation, elle serait adaptée en fonction du cursus antérieur de l'étudiant.

● 3.6 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues

Dans la plupart des universités françaises, et notamment au sein de l'Académie de Rennes, les étudiants reçoivent un enseignement de langue crédité tout au long de leur licence. Les heures d'enseignement prévues au 1^{er} semestre du Master 1 MEEF de l'ESPE de l'académie de Rennes s'inscrivent pleinement dans ce continuum de formation visant à donner aux étudiants des compétences en langues, et permettant d'atteindre les objectifs de mobilité fixés par l'Union européenne dans le

cadre du programme "Erasmus pour tous" pour la période 2014-2020. Les établissements (universités et actuel IUFM) disposent d'équipes pédagogiques compétentes pour assurer cette formation dans une multiplicité de langues au sein de départements et de centres de langues. En plus des heures d'enseignement en présentiel prévues au 1^{er} semestre, les étudiants auront la possibilité de se mettre à niveau, de se perfectionner ou de maintenir leur niveau par des dispositifs d'autoformation qui seront proposés à partir de 2014 par le C@mpus numérique de l'UEB.

● 3.7 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement

La réflexion sur la place du numérique dans l'ESPE est construite en tenant compte de la mise en œuvre à l'horizon 2014/2015 de l'UEB C@mpus, campus numérique régional multi-sites, et de la participation de l'ensemble des plateformes et réseaux bretons qui questionnent les usages du numérique.

La refondation de l'école passe par un enseignement et un usage du numérique qui repose sur une exploitation raisonnée des infrastructures et des équipements, une conception innovante de la pédagogie et de l'accompagnement, une mise à disposition généralisée des services et des ressources numériques. L'ESPE doit prendre toute sa place dans cette refondation en apportant aux enseignants actuels et futurs un ensemble de clés de compréhension de la société numérique afin d'y préparer leurs élèves. Dans le cadre de l'ESPE, il faut raisonner conjointement : formation initiale, formation continue des enseignants et des personnels d'éducation, formation des enseignants-chercheurs et des doctorants. Le rattachement à l'UEB peut favoriser la mutualisation des moyens et des ressources de ce point de vue.

Trois axes de réflexion sont dégagés dans le cadre de l'ambition numérique de l'ESPE :

- Numérique et société : il s'agit de travailler sur la socialisation des technologies en s'appuyant sur les plateformes de recherche existantes en Bretagne. Au-delà de l'innovation, le numérique doit être raisonné en termes de massification des pratiques. Il s'agit de travailler à l'appropriation des multiples cultures numériques au travers de l'ensemble des domaines de compétence : disciplinaire, professionnel et recherche.
- Numérique et formation : un travail sur l'ingénierie des TICE permet de comprendre comment utiliser les TIC : concevoir et exploiter des ressources en ligne, maîtriser des dispositifs hybrides combinant alternance, travail collaboratif, présentiel et distanciel, développer l'usage de portfolios numériques (capitalisation, valorisation et évaluation). Maintenir des espaces d'expérimentation et favoriser le partage des pratiques doit aussi être un objectif, objectif qui participe au développement des cultures numériques au niveau enseignant.
- Numérique et enseignement : aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative, développer les notions de savoirs distribués et de pratiques collaboratives. Les pratiques *in situ* (dans les temps de formation) et les pratiques sociales (hors temps de formation) doivent s'auto-enrichir et constituer un patrimoine commun dans l'évaluation des compétences.

Les compétences numériques seront attestées par la créditation d'UE non compensables incluses dans le bloc *Didactique*. Les UE proposées ont pour objectif l'appropriation d'un socle commun numérique, qui s'articule autour du référentiel C2i2e. Les objectifs de formation ne sont donc pas disciplinaires, même si les contenus s'appuieront sur les disciplines des parcours des étudiants. Ces enseignements seront mutualisés pour favoriser le développement d'une culture commune interdisciplinaire et inter-dégrés. Les équipes pédagogiques intervenant dans ces UE numériques seront pluri-catégorielles.

1. 1^{ère} année de master MEEF : UE « Cultures numériques »

L'UE « Cultures numériques » s'intéresse à la socialisation des usages numériques. Il est essentiel de prendre en compte ce que font les jeunes avec le numérique, en tant que jeune et pas uniquement en tant qu'élève. Pour la dimension enseignement, il s'agira pour l'étudiant d'apprendre à se construire une base de connaissances sous forme d'un portfolio numérique articulant collecte de données, élaboration

d'activités dans le champ « numérique et éducation » et analyse réflexive de ces activités. L'accent sera mis sur la construction de ressources collaboratives pour l'enseignement, dans le cadre d'un projet abordant un panorama des usages du numérique, des outils numériques à mettre en lien avec les programmes de la discipline. L'observation et la construction d'activités d'élèves pourront éventuellement être mises en œuvre, si les conditions s'y prêtent, au cours du stage de pratique accompagnée.

L'évaluation de cette UE se fondera sur la constitution du ePortfolio.

Objectifs et compétences professionnelles visées

- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage créatif, civique, éthique et responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les objectifs de cette UE se réfèrent aux domaines A1, A2, A3 et B1 du référentiel C2i2e.

2. 2^e année de master MEEF : UE « Pédagogie et numérique »

L'UE « Pédagogie et numérique » se recentre sur les pratiques pédagogiques avec une mise en œuvre à partir d'un projet numérique (conception de dispositif et/ou production de contenus) construit collectivement, si possible dans une dimension interdisciplinaire. Ce projet sera conçu et analysé en binôme ou trinôme, dans une ou plusieurs classes. Il s'agira d'élaborer des séquences d'enseignement en tirant parti des outils numériques en lien avec la didactique de la discipline, d'organiser, de suivre et d'accompagner le parcours d'apprentissage des élèves. Une mutualisation interdisciplinaire ou inter-degrés sera recommandée dans le cadre du stage en responsabilité, par bassin de formation ou par circonscription.

L'évaluation de cette UE se fondera sur le portfolio, intégré au mémoire, et sur la soutenance. Au second semestre, une visite-conseil pourrait porter sur les usages du numérique en stage.

Objectifs et compétences professionnelles visées

- Utiliser de façon efficiente les outils, les ressources et les usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

Les objectifs de cette UE se réfèrent aux domaines B2, B3, B4 du référentiel C2i2e.

● 3.8 Les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques

Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) sera le commanditaire de l'évaluation des enseignements par les étudiants. Il définira, chaque année, les objectifs assignés au dispositif d'évaluation mis en place, et stabilisera une commande évaluative précise en concertation avec les démarches d'évaluation existantes. Il sera fait appel aux outils numériques, gages de forte interactivité avec le public cible, et de réactivité, pour renseigner les enquêtes. Un rapport annuel d'évaluation sera présenté et débattu au sein du COSP et des CEVU des universités, rapport qui permettra de proposer des améliorations au niveau de la maquette de chaque mention MEEF.

Le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants sera conçu pour produire des indicateurs utiles aux quatre niveaux de fonctionnement de l'ESPE : les équipes pédagogiques des parcours de formation, chaque sous-commission du conseil de perfectionnement des mentions MEEF, le conseil de formation de chaque pôle, et les instances de l'ESPE ainsi que les CEVU des universités. A chaque niveau, les destinataires des résultats de cette évaluation devront bénéficier d'une restitution des résultats leur permettant d'ajuster leur action si nécessaire ou de faire part de recommandations d'évolution des dispositifs pédagogiques. Ainsi, selon le niveau de fonctionnement, les points faisant l'objet d'une analyse concerneront plus particulièrement :

- les contenus des enseignements au sein du parcours et les modalités de contrôle des connaissances ;

- les charges de travail des étudiants et les conditions de la mise en situation professionnelle des étudiants et de son accompagnement ;
- le tronc commun, et notamment l'UE numérique et la formation en langue.

En complément de ces enquêtes annuelles, le COSP pourra passer des commandes sur des points précis liés à des objets ou des dispositifs de formation (les mémoires en master 2, l'évaluation des compétences professionnelles en stage, etc.), pour lesquels seront croisés des regards différents : enquêtes auprès des étudiants, des enseignants et des professionnels. En lien avec l'éducation nationale, certaines études s'intéresseront également à l'impact de la formation dispensée en master avec le développement des compétences professionnelles lors des premières années d'exercice professionnel.

Enfin, dans le cadre du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, notamment ceux qui ont échoué au concours de recrutement de l'éducation nationale, l'ESPE bénéficiera de la compétence de l'ORESB (Observatoire Régional des Enseignements Supérieurs en Bretagne), qui analyse depuis plusieurs années pour l'UEB le devenir professionnel des étudiants en partenariat avec les observatoires des quatre universités. Un intérêt tout particulier sera porté aux diplômés des masters MEEF non lauréats du concours.

- 3.9 Les modalités d'évaluation des étudiants

L'évaluation se fera sous la forme d'un contrôle continu harmonisé à l'échelle académique avec mise en place d'une session de rattrapage en fin d'année universitaire pour les deux semestres. Une attention particulière est portée à l'évaluation du bloc *mise en situation professionnelle* du master 2 (cf. point 3.1).

- 3.10 Les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

Comme pour toutes les formations dispensées dans les universités, l'ESPE facilitera l'accueil de ces publics (publics en situation de handicap, sportifs de haut niveau, adultes en reprise d'études, etc.), et adaptera en conséquence les modalités de ses formations.

- 3.11 La mobilité étudiante

Dans le contexte de l'espace éducatif et universitaire européen, l'ESPE de l'académie de Rennes a vocation à développer une politique d'ouverture internationale. L'IUFM et les universités ont d'ores et déjà des acquis solides dans le domaine de la coopération avec des établissements supérieurs à l'étranger. A titre d'exemple, dix-huit accords bilatéraux existant sous forme de conventions avec des universités européennes proposant des masters Enseignement en relation avec un réseau d'établissements scolaires à l'étranger permettront à des étudiants en formation initiale et à des stagiaires de formation continue d'effectuer des stages de pratique professionnelle à l'étranger.

La stratégie de l'Union européenne en matière d'éducation et de formation, définie pour la période 2014-2020, fournit un cadre propice pour renforcer les réseaux déjà mis en place. Les quatre objectifs de cette stratégie sont :

- faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie ainsi que la mobilité deviennent des réalités,
- améliorer la qualité et l'efficacité de nos systèmes d'éducation et de formation,
- promouvoir l'égalité, la cohésion sociale et la citoyenneté active,
- mettre en valeur la créativité et l'innovation, en particulier l'entrepreneuriat, et ce à tous les niveaux d'enseignement.

Pour donner un contenu concret à la notion de citoyenneté européenne que l'institution scolaire s'efforce de développer chez les élèves, il convient que les professeurs en formation initiale et continue aient l'occasion de corréler étroitement acquisitions de compétences linguistiques et expérience de la mobilité. La mobilité à des fins d'apprentissage est considérée comme pertinente dans toutes les disciplines et dans tous les domaines. Les mobilités effectuées dans le cadre de l'ESPE devront être référées aux problématiques transversales liées à la formation professionnelle initiale, problématiques communes aux systèmes éducatifs européens. A cet égard, la mise en place d'une mention européenne, développée en partenariat avec l'IUFM de Bretagne et des universités étrangères dans le cadre du programme européen *Comenius Elicit*, pourrait être finalisée pour la rentrée 2014.

Le cahier des charges pour les mobilités devra faire l'objet d'une rédaction rigoureuse afin que la mobilité apprenante puisse être réellement évaluée dans ses diverses facettes. La période de mobilité à l'étranger doit correspondre au mieux au parcours de formation personnelle, aux compétences et à la motivation de chaque participant, qu'elle doit permettre de valoriser ou de compléter. La charte européenne de qualité pour la mobilité peut fournir des orientations sur ce point.

4) Organisation de la mission de coordination

- 4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet (incluant les formateurs associés). Cette description devra notamment permettre d'apprécier l'apport de chaque entité à la mise en œuvre de l'offre de formation. L'organisation de la relation avec l'ensemble de ces équipes devra également être précisée.

Les équipes pédagogiques

L'ESPE mobilisera une communauté d'environ un millier de personnes. Les équipes pédagogiques, qui seront multi-catégorielles, seront constituées d'enseignants provenant des UFR, de l'actuel IUFM et des personnels de l'éducation nationale (enseignants à temps partagé, maîtres-formateurs, conseillers pédagogiques du 1er degré, inspecteurs, etc.), équipes qui intégreront en plus quelques centaines de tuteurs en établissement. L'objectif est d'arriver en moyenne pour les mentions 2nd degré et Encadrement éducatif à 55% d'enseignants UFR, et 45% d'enseignants IUFM et rectorat, dont 35% de professionnels, et pour la mention 1er degré, à 20% d'enseignants UFR, et 80% d'enseignants IUFM et rectorat, dont 30% de professionnels. Pour instituer une cohérence et une unité académiques, les binômes responsables de parcours joueront un rôle clé notamment dans l'animation des équipes pédagogiques, rôle qui sera décrit dans une fiche de mission.

Des temps forts de formation de ces équipes (journées d'études, séminaires, etc.) seront nécessaires pour renforcer le développement des références communes.

L'organisation des formations de master MEEF : porteurs de mention et binômes porteurs des parcours

Les masters MEEF seront structurés de la façon suivante :

- pour chacune des quatre mentions de master MEEF :
 - sera institué un conseil de perfectionnement académique
 - sera désigné un responsable de mention
 - à titre provisoire :
 - ✓ pour la mention MEEF 1^{er} degré, Luc Maisonneuve, enseignant-chercheur IUFM, porteur de l'actuel master PE,
 - ✓ pour les mentions MEEF 2nd degré et Encadrement éducatif, Nicole Ménager, enseignant-chercheur Université Rennes 2, chef de projet ESPE,
 - ✓ pour la mention Pratiques et ingénierie de la formation, Jean-Marie Filloque, enseignant-chercheur Université de Bretagne Occidentale, chef de projet ESPE suppléant ;
- pour chaque parcours de master :
 - sera créée une sous-commission académique du conseil de perfectionnement, laquelle transmettra au conseil de perfectionnement un avis sur la qualité de la formation délivrée, et

- analysera notamment les données de l'évaluation de la formation par les étudiants du parcours ;
- sera nommé un binôme enseignant UFR / permanent ESPE, qui sera responsable de la mise en œuvre de la maquette, de l'animation de l'équipe pédagogique, des relations avec les partenaires (en particulier avec l'employeur), et qui animera la sous-commission académique du conseil de perfectionnement ;
 - pour chaque parcours de master existant sur plusieurs pôles :
 - sera nommé un binôme référent UFR / permanent ESPE, qui sera responsable localement de la mise en œuvre de la maquette, et qui participera à la commission formation du pôle.
- 4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE⁶

L'ESPE s'appuiera sur les services communs de chaque université, qui s'appliqueront à développer des approches synergiques dans les domaines de la formation continue, de l'innovation pédagogique numérique, de l'orientation et l'insertion professionnelle au service de la formation des étudiants des masters MEEF. Les services du rectorat seront également associés avec tout particulièrement un objectif d'articulation entre les offres des services des universités, celles du rectorat et les EPLE de l'académie. Parmi les services sont concernés, au niveau régional, l'Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur en Bretagne (ORESBS), et dans les universités :

UBS : SUIOIP (orientation et insertion professionnelle), ADEFOPE (FC et FTLV), SCVU (Service de Coordination de la Vie Universitaire), SAI (Service des Affaires Internationales), cellule TICE, SCD (Service Commun de Documentation).

UBO : Cap'Avenir (orientation et insertion professionnelle), SUFCEP (FC et FTLV), SIAME (Service d'Ingénierie, d'Appui et de Médiatisation pour l'Enseignement), DEVE (Direction des Études et de la Vie Etudiante), DEI (Direction Europe et International), CRIM (Centre de Ressources Informatique et Multimédia), SCI (Service Central Informatique), SCD.

Rennes 1 : SOIE (orientation et insertion professionnelle), CIRM (TICE et pédagogie), SFC (FC et FTLV), SFASS (Formation), SAI (Service des Affaires Internationales), DSI, SCD.

Rennes 2 : SUIO-IP (et plus précisément le pôle Formation-Emploi), SUED (Service Universitaire d'Enseignement à Distance), SFC (FC et FTLV), DEVU, SRI (Service des Relations Internationales), DSI, SCD.

Rectorat : SAFOR (formation continue), SERIA (service informatique et pédagogie numérique), et DAREIC (relations internationales).

UEB : ORESB et MIDERB (Mission pour le Développement Européen de la Recherche en Bretagne)

- 4.3 Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation)

En appui du COSP, l'ESPE se dotera de différentes commissions consultatives pour aider à la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le conseil d'école, assurer la coordination entre les partenaires y compris les services communs, et contribuer à l'évaluation des formations. Dans un premier temps ces commissions aborderont les problématiques spécifiques de la formation initiale, de la formation continue, et devront intégrer l'ambition numérique, la place de la recherche et les relations internationales. Les thèmes et les compositions des commissions pourront être amenés à évoluer.

⁶ Etablissement Public Local d'Enseignement

- 4.4 Lien avec la recherche (en quoi l'ESPE est un prescripteur de la recherche et/ou un acteur de la production des connaissances, comment l'ESPE permet-elle à la recherche d'irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation)

L'ESPE de Bretagne entend être un acteur de la recherche en éducation, et mobiliser plus largement les résultats de la recherche pour permettre aux futurs enseignants mais aussi aux enseignants en poste d'actualiser leurs connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

A ces fins, l'ESPE s'appuiera sur un large réseau d'unités de recherche travaillant déjà en fort lien avec les problématiques mentionnées ci-dessous, la plupart des personnels impliqués dans la formation des futurs enseignants appartenant à l'une ou l'autre de ces équipes. Les enseignants-chercheurs participant à la formation ont vocation à être associées aux réflexions sur les transferts des acquis récents de la recherche aux futurs enseignants.

Le COSP mettra en place une commission spécifique "recherche" chargée d'impulser ces actions et d'assurer leur meilleure coordination.

Attention : se référer, pour cette partie du dossier, à l'annexe 5 du présent dossier.

5) Modèle économique

- 5.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

Le modèle économique de l'ESPE s'inspire largement des recommandations formulées par la note du 12 mars 2013, modifiée, de la DGESIP. Pour assurer la mise en œuvre de son projet et de ses activités, l'école dispose non seulement des moyens financiers, immobiliers et en personnel de l'IUFM, mais s'appuie également sur les moyens consacrés par chacun des partenaires à la formation des enseignants.

L'élaboration du budget de projet passe par un exercice préalable d'identification, la plus précise possible, de l'ensemble des moyens de l'IUFM mobilisables et de ceux des partenaires (cf.5.2). Pour ces derniers, le choix retenu est celui de la préparation du budget 2014 à partir de la valorisation des moyens consacrés au titre de l'année universitaire 2011-2012 (exercices budgétaires entièrement exécutés). S'agissant de l'IUFM, trois éléments doivent être distingués :

- le premier concerne le budget propre intégré (BPI), qui permet de réaliser essentiellement des dépenses de fonctionnement et marginalement des dépenses de masse salariale et d'investissement ;
- le deuxième élément a trait aux dépenses directement affectables à l'IUFM mais supportées par le budget de l'UBO et non le BPI ;
- la masse salariale constitue le dernier élément relatif aux moyens de l'IUFM.

- 5.2 Mise en œuvre des principes

Les quatre universités partenaires (l'ENS Rennes n'étant pas encore créée, elle n'est pas intégrée, à ce stade, dans le champ des contributeurs) sont convenus d'une méthode commune pour l'évaluation de ces moyens. Cette méthode intègre la situation particulière de l'UBO, université intégratrice de l'IUFM et dont les services centraux (ressources humaines, patrimoine, système d'information, scolarité, finances-comptabilité, direction Europe et international, direction recherche et innovation, documentation, ...) participent à l'activité de l'IUFM. Cette participation doit être évaluée et valorisée en tant que moyens consacrés par l'UBO au budget de projet de l'ESPE.

La méthode prend en compte deux catégories de moyens mis à disposition de l'ESPE (cf. Note

méthodologique - Annexe 4) :

- les coûts directs constitués par les charges d'enseignement des actuelles formations aux métiers de l'éducation et de la formation mis en œuvre par les universités ;
- les coûts indirects à travers les charges d'environnement liées aux activités support.

Les moyens du rectorat sont déterminés selon une méthode spécifique. Contrairement aux universités, le périmètre des actions du rectorat pour l'année 2013-2014 sera significativement différent de celui de l'année 2011-2012 (dispositif EAP, etc.). Par conséquent, la contribution du rectorat au budget de projet a été déterminée sur la base des moyens engagés en 2011-2012, et corrigés en fonction des évolutions de périmètre prévues pour la rentrée 2013.

Les moyens budgétaires de l'IUFM ont vocation à être mis à disposition de l'ESPE. Il est envisagé que le BPI 2013 de l'IUFM constitue la base de construction du BPI de l'ESPE au titre de l'exercice 2014, des variations seront probablement opérées pour prendre en compte les capacités financières de l'UBO. Il devra intégrer également les ressources/dépenses liées aux frais de déplacement des fonctionnaires stagiaires (non gérés par l'IUFM/UBO depuis la mise en place de la dernière réforme.

Le BPI sera adopté par le conseil d'école et approuvé par le conseil d'administration du PRES. Son exécution sera assurée par le directeur, en sa qualité d'ordonnateur avec le concours des services du PRES et des équipes administratives et financière de l'ESPE. L'agent comptable du PRES prendra en charge le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses. En revanche, les moyens humains, et notamment la masse salariale correspondant à la rémunération des agents actuellement affectés à l'IUFM, sont actuellement en cours de chiffrage. Dès que ce chiffrage aura été arrêté et validé par la DGESIP, le budget de projet de l'ESPE pourra être présenté de manière exhaustive et consolidée.

En tant que de besoin, l'ESPE et les partenaires pourront conclure des conventions qui formaliseront et préciseront les modalités de calcul, les principes d'évolution et, le cas échéant, les limites de leur contribution à la formation des enseignants. Une telle convention permettrait d'inscrire la participation des partenaires au budget de projet de l'ESPE dans un cadre pluriannuel.

Carte de formation des masters MEF 1^{er} et 2nd degrés et MEF Encadrement éducatif

Flux 2012-2013

Parcours	Situation actuelle			
	Effectifs 2012-2013 : M1 / M2			
	R 1	R 2	UBO	UBS
Allemand		9/6		
Anglais		41/31	15/19	15/8
Arts plastiques		39/34		
Biotechnologie (CAPET)				0/2
Breton		2/5	3/7	
Chinois		12/6		
Conseiller principal d'éducation		28/29		
Documentation		36/24		
Education physique et sportive		54/42	27/22	
Espagnol		38/40	13/25	
Histoire-Géographie		56/66	24/27	8/0
Italien		16/19		
Lettres modernes / classiques		36/29	12/18	
Lettres-Histoire Géographie		2/4		
Mathématiques	31/21		6/10	5/0
Musique		20/10		
Philosophie	23/10			
Physique-chimie	15/14		5/2	
Professeur des écoles		187/114	144/92	101/65
Professeur des écoles bilingues		2/3	9/5	
Sciences économiques et sociales		11/10		
Sciences de la vie et de la terre	35/36			
Sciences de l'ingénieur				5/5

**Architecture des parcours de 1^{ère} année de master - Mentions MEEF 2nd degré et Encadrement éducatif
Répartition des crédits ECTS et des volumes horaires – Formation dans une logique intégrée**

24 semaines = 2 semestres de 12 semaines, dont 3 semaines de stage :

- S1 = 11 semaines d'enseignement + 1 semaine d'observation mi-octobre
- S2 = 10 semaines d'enseignement + 2 semaines de pratique accompagnée en janvier

Volume horaire global = 550 heures + 50h pour les CAPES bi-disciplinaires

Blocs de compétences	Master 1:		Total	Commentaires
	S 1	S 2		
1 – Disciplinaire * Mention MEEF Encadrement éducatif : Sciences humaines et sociales	18 ECTS 165h (soit 15hx11)	12 ECTS 100h (soit 10hx10)	30 ECTS 265h	S1 : 2 ECTS dans les 18 ECTS pour l'UE de Langue, soit 22h dans les 165h du S1.
2 – Didactique * Mention MEEF Encadrement éducatif : Le métier de CPE (et autres acteurs de l'éducation)	6 ECTS 55h (soit 5hx11)	9 ECTS 80h (soit 8hx10)	15 ECTS 135h	S2 : 2 ECTS dans les 9 ECTS pour l'UE numérique qui n'est créditée qu'au S2, mais qui se déroule sur l'année à raison d'1h / semaine, soit 11h au S1 & 10h au S2.
3 – Recherche	3 ECTS 30h	3 ECTS 30h	6 ECTS 60h	Méthodologie de la recherche universitaire.
4 – Contexte d'exercice du métier	3 ECTS 30h	3 ECTS 30h	6 ECTS 60h	Bloc mutualisé entre les différents parcours.
5 – Mise en situation professionnelle	/ 10h	3 ECTS 20h	3 ECTS 30h	Stage crédité au S2.
Total ECTS	30 ECTS	30 ECTS	60 ECTS	
Total Heures Etudiant	290h	260h	550h	

**Architecture du parcours de 1^{ère} année de master - Mention MEEF 1^{er} degré
Répartition des crédits ECTS et des volumes horaires – Formation dans une logique intégrée**

24 semaines = 2 semestres de 12 semaines, dont 3 semaines de stage :

- S1 = 11 semaines d'enseignement + 1 semaine d'observation mi-octobre
- S2 = 10 semaines d'enseignement + 2 semaines de pratique accompagnée en janvier

Volume horaire global = 598 heures

Blocs de compétences	Master 1		Total	Commentaires
	S1	S2		
1 – Disciplinaire	18 ECTS 186h	12 ECTS 106h	30 ECTS 292h	S1 : 2 ECTS dans les 18 ECTS pour l'UE de Langue, soit 22h dans les 186h du S1.
2 – Didactique	6 ECTS 55h	9 ECTS 101h	15 ECTS 156h	S2 : 2 ECTS dans les 9 ECTS pour l'UE numérique qui n'est créditée qu'au S2, mais qui se déroule sur l'année à raison d'1h / semaine, soit 11h au S1 & 10h au S2.
3 – Recherche	3 ECTS 30h	3 ECTS 30h	6 ECTS 60h	Méthodologie de la recherche universitaire.
4 – Contexte d'exercice du métier	3 ECTS 30h	3 ECTS 30h	6 ECTS 60h	Bloc mutualisé entre les différents parcours.
5 – Mise en situation professionnelle	/ 10h	3 ECTS 20h	3 ECTS 30h	Stage crédité au S2.
Total ECTS	30 ECTS	30 ECTS	60 ECTS	
Total Heures Etudiant	311h	287h	598h	

Architecture de la 2^{ème} année de master MEEF - Parcours Fonctionnaire stagiaire (PE, PLC, CPE) pour l'ESPE de l'académie de Rennes
Volume horaire global = 252h Etudiant + 3 jours par semaine en école ou établissement en tant que fonctionnaire stagiaire

Blocs de compétences	Master 2		Total	Commentaires
	S 3	S 4		
1 – Disciplinaire + Accompagnement de 3 ^{ème} niveau	4 ECTS + 2 ECTS 24h + 12h	2 ECTS 12h	8 ECTS 48h	
2 – Didactique + Accompagnement de 3 ^{ème} niveau	8 ECTS + 4 ECTS 48h + 24h	4 ECTS + 2 ECTS 24h + 12h	18 ECTS 108h	S3 : 2 ECTS dans les 8 ECTS pour l'UE numérique.
4 – Contexte d'exercice du métier	2 ECTS 12h	2 ECTS 12h	4 ECTS 24h	Bloc mutualisé entre les différents parcours.
3 et 5 – Recherche et Mise en situation professionnelle	10 ECTS Stage + 48h	20 ECTS Stage + 24h	30 ECTS 72h	S3 : Méthodologie du mémoire : 12h dans les 48h. S4 : Mémoire et soutenance : 10 ECTS.
Total ECTS	30 ECTS	30 ECTS	60 ECTS	
Total Heures Etudiant	168h	84h	252h	

Moyens des universités mis à disposition de l'ESPE

Objet : mode de calcul des moyens humains et financiers des universités mis à disposition de la future ESPE.

Charges d'enseignement des masters Métiers de l'Education et de la Formation (MEF) : coûts directs

Méthode de calcul

Les moyens directement mis à disposition de l'IUFM concernent exclusivement les charges d'enseignement des intervenants de la maquette des masters MEF. Ces charges sont les services faits, mesurés en HETD, pour la période 2011-2012, par type d'enseignant (PU, MCF, chargés de cours, etc.).

La valorisation financière des charges d'enseignement est obtenue sur la base de la masse salariale chargée horaire pour chaque type d'enseignants. La masse salariale moyenne annuelle par enseignant est la somme des rémunérations brutes, charges patronales et primes (hors heures complémentaires) divisée par le nombre d'ETPT. La masse salariale chargée horaire par type d'enseignants est obtenue en divisant la masse salariale annuelle par le service statutaire. La masse salariale MEF par type d'enseignant est obtenue en multipliant la masse salariale horaire par les services faits sur la période 2011-2012.

Application du calcul

Enseignants	Services faits 2011/2012 master MEF (1)	Masse salariale moyenne annuelle 2012 (€) (2)	Part recherche	Part formation	Services statutaires (HETD)	Masse salariale horaire (€)	Masse salariale master MEF (€)
PROFESSEUR UNIVERSITE			50%	50%	192		
MAITRE CONFERENCES			50%	50%	192		
PROFESSEUR AGREGE				100%	384		
PROFESSEUR CERTIFIE				100%	384		
PROFESSEUR EPS (2ND DEG)				100%	384		
ATER			50%	50%	192		
LECTEUR				100%	200		
MAITRE LANGUE				100%	192		
PAST			50%	50%	96		
VACATAIRE ENSEIGNANT TITULAIRE				100%		42,95	
VACATAIRE ENSEIGNANT NON TITULAIRE				100%		58,09	
PRIMES				100%		42,95	
Total							

(1) HETD services faits, année universitaire 2011/2012, dont enseignements transversaux, hors heures C2I2E, hors heures CLES.

(2) Masse salariale chargée totale (dont primes, hors heures complémentaires) divisée par le nombre d'ETPT. Les heures effectuées par les professeurs d'EPS sont valorisées au coût annuel moyen des PRCE. Le coût moyen annuel des PAST correspond à un mi-temps. Les heures des vacataires sont valorisées à un taux horaire de 42,95€ pour les titulaires et 58,09€ pour les non-titulaires. Données de l'exercice 2012.

Charges d'environnement liées aux activités support : coûts indirects

Méthode de calcul

Les principales activités support permettant la réalisation des enseignements MEF sont effectuées par les services suivants :

- scolarité centrale
- service commun de documentation
- direction des systèmes d'information
- direction des ressources humaines
- direction des affaires financières et agence comptable
- service du Patrimoine et nettoyage des locaux.

Une quote-part des dépenses de personnel et de fonctionnement de ces structures peut être retenue comme charge d'environnement affectable aux masters MEF.

Structure	Périmètre de charge	Clef d'incorporation
Scolarité centrale	Masse salariale des personnels	Nb inscrits en MEF / nb total inscrits dans l'établissement ⁷
Service Commun de Documentation	Masse salariale des personnels + dépenses de fonctionnement	50% ⁸ puis Nb inscrits en MEF / nb total inscrits dans l'établissement
Direction des Systèmes d'Information	Masse salariale des personnels + dépenses de fonctionnement	
Direction des Ressources Humaines	Masse salariale des personnels	
Direction des affaires financières et Agence comptable	Masse salariale des personnels	
Service du Patrimoine et nettoyage des locaux	Masse salariale des personnels + dépenses de fonctionnement	

NB : la masse salariale correspond au coût réel. Les dotations aux amortissements ne sont pas prises en compte. Charges exécutées sur l'exercice 2012.

Application du calcul

Structure	Masse salariale (€)	Fonctionnement (€)	Total charges incorporables (€)	Clef d'incorporation (€)	Charges incorporées (€)
Scolarité centrale					-
Service commun de documentation					-
Direction des systèmes d'information					-
Direction des ressources humaines					-
Direction des affaires financières et Agence comptable					-
Service du patrimoine et nettoyage des locaux					-
Total	-	-	-		-

Nombre d'inscrits MEF :

Nombre total d'inscrits :

⁷ Inscrits = données SISE au 15 janvier 2012 (inscriptions administratives premières et secondes payées).

⁸ 50% des charges des services centraux sont imputables aux activités de recherche.

Attention : Cette annexe cinq a un statut particulier : elle a vocation à être intégrée dans le corps du dossier d'accréditation au titre de la partie 4.4 (lien avec la recherche). Pour des raisons de calendrier, ces éléments, qui font l'objet d'un accord collectif au sein du groupe « pilotage politique » de la construction du dossier d'ESPE, n'ont pu faire l'objet d'une présentation dans l'ensemble des instances des établissements partenaires du projet. A ce titre, ils sont, à ce stade du dossier, présentés sous forme d'annexe.

- 4.4 Lien avec la recherche (en quoi l'ESPE est un prescripteur de la recherche et/ou un acteur de la production des connaissances, comment l'ESPE permet-elle à la recherche d'irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation)

La recherche dans les ESPE a pour objectif de participer à la professionnalisation des futurs enseignant-e-s et de les former à la complexité de l'enseignement et des apprentissages, de produire des connaissances pédagogiques à partir de pratiques de recherche, d'assurer la diffusion des résultats des travaux de recherche vers les enseignant-e-s en exercice et les étudiant-e-s. En Bretagne, elle s'appuie sur les expériences et compétences élaborées au sein des équipes de recherche et des dispositifs de recherche collaborative.

En excluant tout modèle applicatif, le recours aux résultats et aux pratiques de la recherche dans la formation de professionnels constitue un point d'appui indispensable à l'entrée dans un métier mais aussi à l'actualisation permanente des connaissances et des savoir-faire tout au long d'une carrière. En éducation et en formation, il s'agit, en particulier, de contrevenir aux stéréotypes et pré-pensés par la documentation étayée des problématiques vives du métier, d'articuler cette documentation aux analyses des pratiques effectives, individuelles et collectives, et de conduire cette activité experte selon une démarche à la fois réflexive et critique. L'exigence de capacité des enseignant-e-s à opérer cette distance réflexive par rapport à leurs pratiques est renforcée par l'ampleur et la rapidité des évolutions sociétales et des innovations technologiques actuelles.

La création de l'ESPE de Bretagne est une occasion indéniable de réfléchir à la structuration de la recherche sur l'éducation et la formation au sein de la région. Lieu de l'articulation entre résultats de la recherche en éducation et contenus de la formation initiale et continue des personnels des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, l'ESPE sera le nœud de la mise en synergie des unités de recherche travaillant en éducation et sur l'éducation, avec des terrains allant de l'école à l'université et à leurs territoires. Les relations entre unités de recherche sont essentielles pour favoriser des collaborations de recherche qui seront d'autant plus solides que les équipes se connaîtront mieux grâce aux opportunités offertes par la réponse aux besoins de formation au sein de l'ESPE et de ses différents publics et acteurs et pour créer des partenariats adéquats en matière d'encadrement des mémoires.

Une autre dimension essentielle du rôle de l'ESPE est le développement de recherches collaboratives dans lesquelles professeurs, formateurs et enseignants-chercheurs travaillent ensemble pour répondre à des besoins identifiés avec tous les partenaires de la formation.

Les orientations pour un programme de recherche en éducation

Les orientations stratégiques pour la recherche en éducation en Bretagne combinent trois grands domaines et des entrées transversales qui appellent le plus souvent l'interdisciplinarité, et donc la participation de plusieurs unités de recherche (voir annexe 5), ainsi que l'implication des divers acteurs de la formation. Les approches comparatistes, à l'échelle internationale, seront encouragées.

Trois domaines de recherche complémentaires

- Des recherches fondamentales et appliquées sur les apprentissages : recherches fondamentales et appliquées sur les apprentissages scolaires, hors-scolaires et tout au long de la vie ; recherches sur les processus d'enseignement et d'apprentissage dans l'ensemble des disciplines de l'école, de manière globale ou avec des questionnements spécifiques à chaque discipline ; recherches sur les nouvelles pratiques et les outils ainsi que sur la conceptualisation de pratiques innovantes ; recherches sur les différents modèles de formation (alternance, dispositifs hybrides).
- Des recherches sur la professionnalisation et la professionnalité des enseignant-e-s et autres acteurs de l'éducation et de la formation. Il est important de développer des recherches spécifiques sur des questions telles que les

modalités de développement des compétences professionnelles nécessaires au métier d'enseignant ou sur les professionnels eux-mêmes.

- Des recherches sur les contextes scolaires et de formation : environnements sociaux et environnements de vie, et leurs impacts dans les apprentissages ordinaires ; systèmes de formation avec leur variabilité dans le temps (cf. histoire de l'éducation et de l'école) ou dans l'espace (variations par exemple des ressources éducatives).

Des entrées transversales

Un travail d'identification d'entrées transversales à ces domaines de recherche sera effectué. Sont déjà identifiées :

- Les TICE et l'innovation pédagogique. L'arrivée des dispositifs numériques dans l'éducation et la pédagogie est un fait majeur des dernières années. De ce fait, le numérique est un levier très important de l'innovation en matière d'éducation et de formation. Les recherches portent sur la conception comme sur les usages sociaux, éducatifs et formatifs des dispositifs numériques. L'UEB@Campus est un atout pour la diffusion des TICE et une ressource pour les recherches fondamentales et collaboratives.
- Transmission et appropriation des savoirs et des pratiques. La compréhension des processus de transmission des savoirs et des pratiques de références (disciplinaires, issus de la recherche en et sur l'éducation, professionnels, etc.) ainsi que des multiples conditions d'appropriation par les différents publics (enseignant-e-s, élèves, formateurs, etc.) est une entrée qui favorise une approche comparatiste.
- L'inclusion scolaire. Posée sous l'angle de son contraire, l'exclusion, voire le décrochage scolaire, en lien avec les inégalités sociales et les ségrégations ou situations d'injustices spatiales, cette question est au cœur des interrogations portées sur l'évolution du système éducatif. Elle est aussi à poser sous l'angle des situations d'altérité culturelle ou linguistique, ainsi que sous celui des situations de handicap. Sur ce dernier point, la Bretagne possède un important potentiel de recherche sur les relations « homme/machine » qui pourrait être mobilisé en lien avec les recherches en éducation.
- Le genre est une des priorités nationales actuelles en matière de recherche. L'ESPE Bretagne bénéficiera d'un important potentiel de recherche et de formation de haut niveau dans ce domaine. Dans le cadre des missions de l'ESPE et des thématiques de recherche précédentes, l'attention sera notamment portée sur les incidences du genre dans la gestion des parcours scolaires, de l'orientation et de l'insertion, mais aussi dans la gestion des carrières professionnelles, voire des pratiques éducatives.

Une stratégie pour la structuration de la recherche

La création de l'ESPE, un atout pour la recherche

L'ESPE contribuera au renforcement de l'interdisciplinarité dans les recherches en éducation et sur l'éducation pour saisir la complexité des phénomènes d'appropriation et de transmission en milieu scolaire. Elle fédérera les unités de recherche autour de l'exigence de pertinence et d'utilité sociale de la recherche en éducation pour développer des ressources pour enseigner et former les enseignants, favoriser l'appropriation d'outils de la recherche afin de développer des capacités d'analyse et de réflexivité, accroître la compréhension du monde professionnel et celle de l'environnement, etc. Elle permettra la mise en commun des forces de recherche régionales et favorisera l'articulation entre recherches fondamentales et recherches-action.

La création des ESPE représente aussi une occasion d'accélérer la mise en place, à l'échelle nationale, d'un programme scientifique ambitieux pour la recherche en éducation. Les équipes de recherche de Bretagne ont déjà des collaborations en cours avec l'Institut français de l'Éducation (IFÉ) et le Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) en particulier.

Les recherches fondamentales tireront profit de ce qui relève plus spécifiquement de l'ESPE : la recherche-action et la structuration des partenariats entre les divers acteurs du secteur de l'éducation et de la formation. Le lien entre recherche et acteurs de terrain favorisera le développement de la professionnalité des métiers de l'éducation en aidant au changement des pratiques professionnelles grâce à l'implication de l'ESPE dans l'organisation de réseaux associant chercheurs, enseignants, établissements scolaires ou équipes pédagogiques (cf. le dispositif Lieux d'éducation associés de l'IFÉ). La mise en synergie de l'ensemble des acteurs de l'ESPE permettra l'identification d'objets et de questions de recherche à travailler conjointement par des personnels impliqués dans la formation des futurs enseignants et par les équipes de recherche concernées.

La MSHB, une ressource majeure

La Bretagne possède plusieurs atouts et de nombreuses ressources, dont la richesse et la diversité de son potentiel de recherche en éducation ou intervenant dans les formations MEEF. Le fait que plusieurs des unités impliquées dans les recherches en éducation soient présentes dans plusieurs des établissements partenaires de l'ESPE est un facteur favorable à la structuration de ces recherches à l'échelle régionale.

La présence de la Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB) est un autre atout majeur pour la visibilité et la reconnaissance nationale et internationale de la recherche bretonne en éducation. Les projets de recherche fondamentale en éducation répondant aux exigences de la MSHB (inter-établissements et interdisciplinarité large, c'est-à-dire à la fois intra SHS et entre SHS et autres domaines scientifiques, dont les sciences expérimentales, et excellence) pourront être labellisés et soutenus par la MSHB.

La diffusion des résultats de la recherche en éducation

L'ESPE permet de mutualiser des moyens au niveau régional pour conduire et orchestrer les actions de valorisation de la recherche en articulation avec les questions vives des terrains et les débats de société en la matière. Pour cela, l'ESPE s'appuiera sur des relais institutionnels, tel que le rectorat, ou sur les acteurs de l'éducation dont les liens avec les unités de recherche seront facilités.

Le transfert vers les enseignant-e-s

La demande d'actions de formation continue des professionnels, et en particulier des formateurs de l'ESPE, par la recherche est très forte. Des dispositifs de recherche-action (sur les pratiques éducatives, la pédagogie numérique, didactique des langues, etc.) mettant en lien direct les praticiens et les chercheurs participeront de la diffusion rapide et efficace des nouveaux paradigmes de recherche et les résultats auxquels ils donnent lieu. La participation aux colloques organisés par les unités de recherche sera un élément de la formation continue des professionnels de l'enseignement.

L'ESPE de l'académie de Rennes coordonnera la diffusion académique donnant à voir les objets de recherche en éducation travaillés au niveau local, national et international, et mettra à disposition des outils pour la recherche qui permettent à la fois de traiter efficacement les données et d'offrir une possibilité d'élaboration conjointe d'analyses au sein de groupes de recherche. Pour ce faire, l'ESPE pourra notamment s'appuyer sur l'expertise de la Structure fédérative de recherche VISA. L'ESPE diffusera les ressources pour l'enseignement et la formation produites dans le cadre de ces recherches en lien avec ses partenaires des universités, de l'ENS de Rennes, du Rectorat et du CRDP grâce à la structuration d'un espace web à destination de divers publics (acteurs éducatifs, acteurs sociaux et étudiants).

La diffusion des résultats de recherches en éducation et en formation menées en Bretagne trouvera aussi naturellement sa place dans le projet en cours d'expertise de Maison pour les sciences et la technologie en Bretagne, qui a pour objectif de mettre en place un accompagnement et des actions de développement professionnel à destination des enseignants du primaire et du collège.

Le transfert vers les étudiant-e-s et la formation des doctorant-e-s

Les étudiants et professeurs stagiaires bénéficieront des ressources et événements mentionnés ci-dessus. L'utilisation des salles immersives de l'UEBC@mpus permet une diffusion large et équitable sur le territoire régional.

L'initiation à la recherche par la recherche est conçue sur les deux années de master afin de permettre le travail en profondeur d'une question relative à l'un des trois domaines de recherche identifiés ci-dessus. Les étudiant-e-s, quelle que soit leur spécialité, pourront être intégré-e-s aux Groupes de recherche et de production de ressources en éducation et formation de l'ESPE, ou aux Groupes de recherche formation des IREM. Cette formation permettra d'initier les futurs enseignants aux problématiques attachées à leur professionnalisation ; elle s'articulera avec les projets des différentes unités de recherche, et donc avec les recherches disciplinaires. Elle donnera lieu à une production de recherche dont la thématique et le contenu seront adaptés aux exigences de la formation.

La formation à l'enseignement supérieur et à la recherche des doctorant-e-s, actuellement organisée par le Collège doctoral international du PRES UEB, sera intégrée à l'ESPE.

Les moyens de la recherche dans et autour de l'ESPE, perspectives

L'importance de la place de la recherche dans l'ESPE et ses missions de structuration et de diffusion de la recherche supposent qu'elle dispose des moyens nécessaires, dont un budget spécifique significatif, tenant compte en particulier des besoins inhérents à la formation de formateurs (soutien à l'activité de recherche de ses personnels, financement de matériel et de missions, organisation de séminaires, personnels administratifs dédiés au soutien de la recherche) et un service d'ingénierie de la recherche. Une perspective possible pour la structuration de la recherche en éducation est la création d'une structure fédérative de recherche ou d'un groupement d'intérêt scientifique.

Les unités et structures de recherche impliquées dans la recherche en éducation

L'ESPE implique quatre types d'unités et de structures de recherche :

1. Des unités de recherche en éducation ou sur l'éducation

Centre François Viète (EA 1161, Université de Bretagne Occidentale). Ce laboratoire d'épistémologie, d'histoire des sciences et des techniques construit depuis plusieurs années une expertise spécifique en Bretagne (Cf. la création en septembre 2012 du Master MEF « Histoire des sciences et des techniques, TIC et médiations culturelles ») au travers de diverses opérations de recherche menées dans le cadre de collaborations bretonnes, mais aussi nationales (avec plusieurs IUFM) et internationales, intégrant souvent des recherches de type « digital humanities » (web sémantique, travail collaboratif, enseignement à distance).

Centre de Recherche Bretonne et Celtique (E4451, Université de Bretagne occidentale et Université Rennes 2). Le CRBC n'a pas d'axe spécifique "éducation" mais il est concerné pour l'histoire, la géographie, le breton, l'anglais, la littérature, les STAPS. Au moins 5 chercheurs travaillent directement sur des problématiques liées à l'éducation. Le CRBC participe à un projet MSH-B en cours, en association avec le CREAD, autour de l'enseignement des mathématiques en breton.

Centre de Recherche en Éducation, Apprentissage et Didactique (CREAD, EA 3875, Université Rennes 2 et Université Bretagne Occidentale). Cette unité est la seule équipe de Bretagne dans le domaine des sciences de l'éducation. Les objectifs principaux des recherches visent à décrire, comprendre, expliquer les pratiques d'éducation, de formation, d'enseignement et d'apprentissage. Les travaux à caractère empirique prennent principalement appui sur les théories et les méthodes des sciences humaines et sociales. Deux axes principaux structurent l'activité : 1) l'axe IPE « Institutions et pratiques d'éducation » 2) l'axe DIA « Dispositifs, instruments et activité ».

Centre de Recherches en Psychologie, Cognition, Communication (CRPCC, EA 1285, Université Rennes 2, Université Bretagne occidentale, Université Bretagne Sud). Le CRPCC regroupe des spécialistes de psychologie du développement et de l'éducation, de psychologie sociale, de psychologie cognitive et ergonomique, de psychologie différentielle et de psychométrie. Des recherches sont consacrées à l'influence du contexte sur les apprentissages, aux troubles des apprentissages de la lecture, de l'écriture ainsi qu'à l'élaboration d'outils d'évaluation et de remédiation ; aux effets de la mémoire transactive sur les performances des groupes de travail et d'apprentissage ; aux techniques de chronométrie mentale et d'oculométrie pour étudier le guidage attentionnel et les stratégies employées lors de l'apprentissage de documents multimodaux ou de « serious games ».

Equipe 3S, département informatique, Telecom-Bretagne du département d'informatique de Telecom-Bretagne qui travaillent sur les thématiques e-learning, pervasive learning et travail collaboratif.

Espaces et Sociétés (ESO, UMR CNRS 6590, université Rennes 2) : cette unité regroupant notamment des géographes, aménageurs, sociologues, psychologues a pour objectif l'appréhension et la compréhension de la dimension spatiale des sociétés. Les problématiques relatives aux âges de la vie, et plus particulièrement à l'enfance et la jeunesse, ainsi qu'aux formes ordinaires d'apprentissage constituent un axe thématique majeur de son projet scientifique. Des travaux portent sur les inégalités sociales (Cf. programme ANR INEDUC) ainsi que sur les systèmes éducatifs et la territorialisation des politiques éducatives.

Le Lab-STICC (UMR 6285 - UBO, UBS, Télécom Bretagne), au sein de l'équipe IHSEV (Interaction Humain Système et Environnement Virtuel), mène des recherches sur l'apprentissage en environnement virtuel (agent pédagogique virtuel), sur la conception et l'usage de nouveaux systèmes interactifs (tablettes, grandes surfaces interactives) pour l'apprentissage humain, ainsi que sur les systèmes alternatifs et améliorés de communication (AAC) pour personnes handicapées.

LIDILE – Linguistique et didactique des langues (EA 3874 – Université Rennes1 et Rennes 2) apportera son expertise en matière de description et de formalisation de l'activité langagière multilingue. Les travaux de modélisation des productions d'apprenants en langue étrangère - y compris FLE / FLS - répondent aux questionnements actuels de l'enseignement des langues, qu'il s'agisse des problématiques liées à l'apprentissage scolaire des langues étrangères ou du français pour les publics migrants.

Violences Identités Politiques & Sports (VIP&S, EA 4636, Université Rennes 2, Université Rennes 1, ENS Rennes) est une équipe pluridisciplinaire (historiens, juristes, psychologues et sociologues du sport). Deux axes structurent son

activité de recherche : le premier rend compte des causes des phénomènes de violences, le second, envisagé comme une aide à la décision politique, engage une réflexion sur les politiques éducatives et préventives. Le sport, l'école, la délinquance juvénile sont les terrains habituels de recherche de l'unité, qui est actuellement impliquée dans 3 projets « Fonds d'Expérimentation Jeunesse », relatifs à la prévention de la violence à l'école.

La Structure fédérative de recherche ViSA (Vidéos de situations d'enseignement et d'apprentissage) : le projet ViSA (<http://visa.inrp.fr>) réunit depuis 2005 plusieurs équipes de recherche sur l'ensemble du territoire français. Cette communauté scientifique a conçu et mis en place une base de données vidéos issues de la recherche en éducation, sous l'égide de l'IFÉ au sein de l'ENS Lyon. A l'initiative du CREAD, une Structure Fédérative de Recherche a été créée en janvier 2012, avec pour établissement principal l'Université de Bretagne Occidentale, et comme partenaire privilégié l'École Normale Supérieure de Lyon qui héberge la base de données. L'objectif de la SFR ViSA est plus large que la simple création d'une base de données : il s'agit de constituer une véritable instrumentation en Sciences de l'Homme et de la Société dans le domaine de l'éducation.

2. Les unités de recherche des disciplines auxquelles sont adossés les MEEF et les autres équipes susceptibles d'être mobilisées

L'adossement des formations MEEF à une ou plusieurs unité(s) de recherche spécialisée(s) dans le champ de formation concerné, qui est inhérent à toute formation de master, concerne la majorité des unités de recherche (EA et UMR) des universités : chaque équipe pédagogique proposera l'adossement adéquat pour que la formation proposée bénéficie des recherches les plus actuelles dans le champ disciplinaire concerné, englobant ainsi, de près ou de loin, tous les laboratoires de recherche hors du champ de la recherche en éducation. En effet, si les recherches en éducation fondent la conception même des cursus de formation, les thématiques ne peuvent être que travaillées en relation avec les spécialistes de chaque domaine.

D'autres équipes sont susceptibles d'être mobilisées. On peut citer ainsi (liste non exhaustive) :

- Atelier de Recherche Sociologique (ARS, EA3140, université de Bretagne occidentale)
- Centre d'étude des correspondances et journaux intimes (CECJI, EA 7289, Université de Bretagne Occidentale) ;
- Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (CERHIO, UMR CNRS 6258, université Rennes 2, université Bretagne Sud).
- Centre Interdisciplinaire d'Analyse des Processus Humains et Sociaux (CIAPHS, EA 2241, universités Rennes 2 et Rennes 1).
- Héritage et Construction dans le Texte et dans l'Image (HCTI, EA 4249, Université de Bretagne Occidentale et Université de Bretagne Sud) ;
- Plurilinguismes, représentations, expressions francophones, information, communication, sociolinguistique (PREFICS, EA 4246, université Rennes 2, université Bretagne Sud)

3. Les IREM de Rennes et Brest

Ils font partie du réseau national des IREM, et travaillent en partenariat, que ce soit par l'organisation conjointe de manifestations ou par la répartition des GRF sur le territoire breton en fonction des demandes de formation des enseignants. Les chercheurs en didactique des mathématiques de Rennes sont membres associés du CREAD et les chercheurs en mathématiques sont membres de l'IRMAR (UMR CNRS 6625). Pour Brest, les chercheurs en mathématiques sont membres du laboratoire LMBA (UMR 6205).

4. L'École Normale Supérieure de Rennes

L'ENS Rennes offre de nombreuses opportunités de synergie avec l'ESPE. La future ENS place, parmi ses priorités, le renforcement de la formation à la pédagogie qu'elle offre à ses étudiants. Dans une ENS, une telle formation ne peut s'envisager que, si ce n'est pour, du moins par la recherche. Comme c'est le cas pour toutes les disciplines qui y sont enseignées. L'ENS Rennes souhaite donc développer la recherche dans ce domaine, en y impliquant le plus possible ses enseignants, ses enseignants-chercheurs mais aussi ses étudiants. Comme pour toutes les disciplines où elle est impliquée en recherche, elle ne souhaite pas travailler seule de son côté mais s'insérer au sein des équipes de recherche présentes dans son environnement. La création de l'ESPE est en effet une opportunité de mieux structurer au niveau régional et de renforcer les activités de recherche dans le domaine à laquelle l'ENS Rennes s'efforcera de contribuer.

La création quasi-simultanée de l'ESPE et de l'ENS Rennes est également une occasion de renforcer le transfert des résultats de la recherche vers les étudiants en formation initiale. Les enseignants-chercheurs des UMR des universités (UMR hors champs de la recherche en éducation), qui participent aux enseignements dans les masters MEEF pourraient également être associés à cette démarche et favoriseraient ainsi le lien avec la recherche « disciplinaire » dans tous les champs d'intérêts pour les étudiants « futurs enseignants ». Dans la mesure où, pour partie, les deux établissements s'adressent à des futurs enseignants qui seront confrontés aux mêmes publics (dernières années de l'enseignement secondaire et enseignement supérieur), une mutualisation des enseignants traitant des problématiques spécifiques à ces publics est certainement envisageable. Une telle mutualisation pourrait également s'étendre à la formation continue des enseignants concernés, voire à une formation pour la recherche pour ceux qui, notamment parmi les normaliens, le souhaitent.

